

Région Pays de la Loire
Département de la Vendée (85)
Commune de Beaurepaire - (85500)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:

SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BEAUREPAIRE



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BEAUREPAIRE

Adresse de Correspondance :

EDF EN France
Agence de Nantes
Mme Perrine LE SAINT
6 Rue du Calvaire, CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

mail : perrine.lesaint@edf-en.com
tel : 02 40 71 71 92

Adresse du Demandeur :

SAS Centrale Photovoltaïque de Beaurepaire
Chez EDF EN France
Coeur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de permis de construire.....	2 à 7
Bordereau de dépôt des pièces jointes.....	8 à 10
Délégation de pouvoir EDF EN France	11 à 12
Extrait Kbis de la SAS Centrale Photovoltaïque de Beaurepaire.....	13
Tableau récapitulatif du foncier et des caractéristiques du poste de livraison et des postes de conversion	14
Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques	15
 PC 1 - Plan de situation du projet	17
Localisation générale de la centrale photovoltaïque.....	18 à 19
Vue aérienne	20
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	21
 PC 2 - Plans de masse des constructions	23
Plan de masse topographique - Etat Existant.....	24
Plan de masse du projet	25
Plan de masse du projet au 1/1000ème.....	26 à 29
Plan de masse du poste de conversion 1 et 2.....	30
Plan de masse du poste de conversion 3 et 4.....	31
Plan de masse du poste de livraison.....	32
Plan de masse du raccordement électrique	33
Plan de masse général du projet format A0 au 1/750ème (voir document joint).....	
 PC 3 - Plan en coupe du terrain et de la construction	35
Plan de localisation des Coupes AA', BB' et CC'.....	36
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	37
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	38
Coupe CC' - Etat existant et état projeté	39
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	40
Coupe du poste de livraison	41
Coupe du terrain et du poste de livraison	42
Plan de localisation des coupes des postes de conversion	43
Coupe du terrain et des postes de conversion.....	44 à 45
 PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet avec ses aménagements	47 à 49
 PC 5 - Plans des façades et des toitures	51
Plan modèle d'une structure photovoltaïque.....	52
Plan modèle du poste de conversion	53
Plan modèle des postes de conversion 1 et 3	54
Plan modèle des postes de conversion 2 et 4	55
Plan modèle du poste de livraison	56
Vue de face et en plan de la citerne souple	57
Plan modèle de la clôture.....	58
Plan modèle du portail	59
 PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	61
Plan de localisation des points de vue des photomontages.....	62
Photomontages.....	63 à 67
 PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	69
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	70
Photographies	71 à 73
 PC 8 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	75
Plan de localisation des points de vue photographiques	76
Panoramique.....	77
 PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	79
 PC 11-2 - Évaluation des incidences NATURA 2000 (en annexe de l'Étude d'impact)	81

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégation de pouvoir EDF EN
- Extrait Kbis de la SAS Centrale Photovoltaïque de Beaurepaire
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et des postes de conversion

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



Demande de

❑

Permis d'aménager

comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

☒

Permis de construire

comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
 - Vous réalisez une nouvelle construction.
 - Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
 - Votre projet comprend des démolitions.
 - Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.
- Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
au Directeur du Parc National
au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune : Département : Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination :CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BEAUREPAIRE

Raison sociale :

N° SIRET : 84085875700015

Type de société (SA, SCL,...) : SASU

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

(Société par Actions Simplifiées à associé Unique)

Nom : Hellstern

Prénom : Didier

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 100

Voie : Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B

Lieu-dit : Chez EDF EN FRANCE

Localité : PARIS La Défense Cedex

Code postal : 92932

BP : Cedex :

Téléphone :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays :

Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :

Madame Monsieur Personne morale

Nom : LE SAINT

Prénom : Perrine

OU raison sociale : EDF EN FRANCE Agence de Nantes

Adresse : Numéro : 6

Voie :Rue du Calvaire

Lieu-dit :

Localité : Nantes Cedex 1

Code postal : 44023

BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : 0240717192

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

perrine.lesaint

@edf-en.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

2/17

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro :

Voie :

Lieu-dit : LA BARAIRE

Localité : BEAUREPAIRE

Code postal : 85500

BP : Cedex :

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe :

Section : ZH

Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

voir détail p9/17

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?

Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ?

Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?

Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?

Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?

Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?

Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'auto-risation, les numéros et les dénominations :

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

Lotissement

Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre

Terrain de camping

Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances

Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés

Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports

Aménagement d'un golf

Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

Contenance (nombre d'unités) :

Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :

Superficie (en m²) :

Profondeur (pour les affouillements) :

Hauteur (pour les exhaussements) :

Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux

Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchyliques, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

Création d'une voie

Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante

Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

Création d'un espace public

PAGE 2 / 81

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

3/17

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot

☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

☐ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ☐ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☐

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui ☐ Non ☐

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

4/17

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☒ Non ☐

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES

Prénom : VINCENT

Numéro : 80

Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS

Lieu-dit :

Localité : PARIS

Code postal : 75010

BP :

Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0142089620

ou Télécopie :

ou

Adresse électronique :

im.in.archi

@

gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur une emprise clôturée totale de 13.96 Ha, avec une emprise des structures photovoltaïques totale de 6,80 Ha. En plus des structures supportant les panneaux, le projet comprend 4 postes de conversion et un poste de livraison.

Les équipements installés sur la commune de Beaupaire concernent des structures photovoltaïques pour une emprise de 68 030 m2 (surface «projetée») ainsi que les équipements électriques, poste de conversion et poste de livraison dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Structures fixes orientées de 15 degrés vers le sud et d'une hauteur de 2,60 m.
- 1 Poste de livraison d'une surface de plancher de 18,50 m2 et d'une hauteur maximale de 2,55 m
 - Aspect extérieur : enduit ton «vert» RAL 6005
- 2 Postes de conversion d'une surface de plancher de 30,92 m2 chacun, et d'une hauteur maximale de 2,96 m
 - Aspect extérieur : enduit ton «gris clair» RAL 7035
- 2 Postes de conversion d'une surface de plancher de 19,52 m2 chacun, et d'une hauteur maximale de 2,96 m
 - Aspect extérieur : enduit ton «gris clair» RAL 7035
- Clôture grillagée à maille soudée de teinte «vert» RAL 6005 et de 2 m de haut (maille de 10 cm de coté)

La prise à bail préalable à la mise en oeuvre du permis de construire sera une division en jouissance effectuée par un propriétaire au profit du pétitionnaire conformément aux dispositions de l'article R*442-1 du Code de l'Urbanisme.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

PAGE 3 / 81

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

☐ Autres financements : _____

- Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location ☐

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐

☐ Autres annexes à l'habitation : _____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme ☐

Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées ☐

☐ Autres, précisez : _____

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale ☐
Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir ☐

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie		119,38				119,38
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)		119,38				119,38

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Signature du demandeur :	Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:	Signature du demandeur :	Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:
--------------------------	--	--------------------------	--

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Z H Numéro : 9
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 760 m2

Préfixe : Section : Z H Numéro : 2 1
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 22 269 m2

Préfixe : Section : Z H Numéro : 1 7 6
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 22 949 m2

Préfixe : Section : Z H Numéro : 1 7 8
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 43 919 m2

Préfixe : Section : Z H Numéro : 1 8 0
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 27 262 m2

Préfixe : Section : Z H Numéro : 1 8 2
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 40 422 m2

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surperficie totale du terrain (en m²) : 157 581 m2



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 119,38 m²
Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	0	0	0
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)	0	0	0
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)	0	0	0
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)	0	0	0
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)		0	0	0
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé	0	0	0
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS	0	0	0
	Bénéficiant d'autres prêts aidés	0	0	0
Nombre total de logements créés		0	0	0

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? m². Quel est le nombre de logements existants ?

1.2 3 – Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes		119,38	
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :m².
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 68 030 m².

1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet
au titre des locaux : 2m
au titre de la piscine :
au titre des emplacements de stationnement :
au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☐
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☐

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui ☐ Non ☐
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
La superficie de votre unité foncière : m².
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :..... m²
La valeur du m² de terrain nu et libre :..... €/m²
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :..... m²
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
☐ F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
☐ F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
☐ F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
☐ F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
☐ F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
☐ F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
☐ F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date
18/07/2018

Nom et Signature du déclarant
M. Didier Hellstern





Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☒ PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
☒ PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
☒ PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
☐ PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

☐ PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

☒ PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

☒ PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:

☐ PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

☐ PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

☐ PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

☐ PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

☐ PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

☐ PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

☐ PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

☐ PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

☐ PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

☐ PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:

☐ PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

☐ PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

☐ PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

☐ PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

☐ PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

☐ PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

☐ PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

☐ PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

☐ PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

☐ PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : ☐ PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un lotissement :

☐ PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

☐ PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

☐ PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

☐ PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

☐ PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

☐ PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

☐ PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

☐ PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

☐ PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

☐ PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

☐ PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
☐ PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

☐ PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

☐ PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme :

☐ PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

☐ PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

☐ PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

☐ PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU
DIRECTEUR REGIONAL NORD – ACTIVITES TERRESTRES EDF EN FRANCE**

EXTRAIT

Je soussigné, Nicolas Couderc, agissant en ma qualité de Directeur Général Adjoint en charge des activités terrestres de la société EDF EN France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 933 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915, dûment habilité par délégation de pouvoirs et de responsabilité en date du 2 mai 2018,

J’ai constaté que la taille de la société EDF EN France, le développement de ses activités et la dispersion géographique de ses sites, ne me permettent pas d’assurer un contrôle effectif des procédures internes et de veiller à l’application des règles en vigueur.

C’est pourquoi, j’ai décidé de vous déléguer, dans le cadre de vos attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de mes pouvoirs.

En votre qualité de Directeur Régional Nord¹ concernant les activités terrestres d’EDF EN France, vous êtes responsable du développement des activités suivantes : l’éolien, le photovoltaïque au sol et flottant et le stockage d’énergie pour la région Nord en France métropolitaine et je vous ai demandé de veiller tout particulièrement au développement et à la mise en œuvre des Projets jusqu’à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût.

Dans ces domaines, vous supervisez et êtes responsable de :

- la prévention des risques pour la sécurité des personnes placées sous votre autorité ;
- l’organisation des projets éoliens, photovoltaïques au sol et flottant et de stockage d’énergie (ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés) (les « Projets ») tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation et ce dernier en accord avec la Direction *Owner’s Representative* d’EDF EN France ; cette responsabilité prend fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Gestion d’Actifs d’EDF EN France (le Jalon « J3 ») ;
- la compétence d’architecte ensemblier des Projets pour lesquels EDF EN France est missionné et ce en accord avec la Direction *Owner’s Representative* d’EDF EN France ; cette responsabilité prend fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Gestion d’Actifs d’EDF EN France (le Jalon « J3 »).

Pour l’exercice de ces missions, je vous délègue les pouvoirs suivants, en région Nord en France métropolitaine, sur le périmètre des activités qui vous sont rattachées, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables au groupe EDF Energies Nouvelles et notamment celles concernant le budget, les achats et les investissements :

[...]

2. Concernant les pouvoirs d’action en justice :

¹ La Région Nord étant définie par l’ensemble des départements suivants : 02, 08, 10, 14, 16 à 18, 21, 22, 25, 27 à 29, 35 à 37, 39, 41, 44, 45, 49 à 62, 67, 68, 70 à 72, 75 à 80, 85, 86, 88 à 95.

- Agir, au nom d’EDF EN France, avec l’accord du Directeur Juridique du groupe EDF Energies Nouvelles ou l’un de ses délégataires, devant toutes les juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous votre autorité.

3. Concernant les fonctions de représentation :

- Représenter EDF EN France, en coordination avec le Pole Relations Institutionnelles d’EDF Energies Nouvelles, auprès de l’Etat, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toute société, établissement, association, syndicat, groupement ou organisme divers dont l’activité rentre dans vos missions de développement sur votre territoire ;
- Représenter EDF EN France dans sa fonction de Présidente de(s) société(s) de projet donc elle est Présidente et dont l’activité entre dans vos missions de développement sur votre territoire (la liste à ce jour desdites sociétés figure en annexe des présentes); à ce titre, prendre, avec l’accord du Directeur Juridique du groupe EDF Energies Nouvelles ou l’un de ses délégataires, toutes les décisions au nom de(s) société(s) de projet dans les limites visées dans la présente délégation.

4. Concernant les Projets :

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets dépendant des services placés sous votre autorité, en vue de :
 - obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement des Projets; faire, dans ce cadre, tous actes à l’égard de l’administration notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable tant au nom d’EDF EN France qu’au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
 - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, demande d’autorisation d’exploiter, demande d’autorisation unique, demande d’autorisation environnementale ou équivalent, déclaration préalable, demande « au cas par cas », demande d’approbation des ouvrages électriques, demande d’autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de certificat ouvrant droit à l’obligation d’achat, demande de contrat d’achat d’électricité, demande de contrat de complément de rémunération, faites tant au nom de la Société qu’au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
 - négocier et signer toute demande de PTF (proposition technique et financière) relative à l’accès aux réseaux de transport et de distribution, tant au nom d’EDF EN France qu’au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
 - négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets, suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Energies Nouvelles ou à défaut après son accord préalable, notamment les promesses de bail et les accords de prestations de services portant sur la prospection foncière, tant au nom d’EDF EN France qu’au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
 - négocier et signer les baux, pour les Projets validés par le Comité de Direction du groupe EDF Energies Nouvelles et/ou le Comité d’Engagement du groupe EDF.
 - mettre en œuvre les actions pour assurer la sureté des ouvrages constituant les

1


2


Projets, en coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Energies Nouvelles en phase de construction jusqu'au transfert des Projets sous la responsabilité de la Gestion d'Actifs (Jalon « J3 »), en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les ouvrages constituant les Projets; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site, tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;

- Dans la limite d'un montant annuel dont le plafond reste inférieur à 100.000 € HT, négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF EN France ;
- Dans la limite d'un plafond de 1 M€ par opération, négocier, pour les Projets validés par le Comité de Direction du groupe EDF Energies Nouvelles et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Energies Nouvelles et en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente, tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article ; engager les dépenses y afférentes.

5. Concernant les accords commerciaux liés aux Projets:

Dans la limite d'un plafond de 1 M€ par opération et après accord de la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France :

- Répondre à tout appel d'offres, seul ou en groupement, faire tous actes à cet effet et signer tous accords s'y rapportant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée de vos fonctions de Directeur Régional Nord concernant les activités terrestres d'EDF EN France et pour une durée qui, en tout état de cause, ne saurait excéder celle de mes propres pouvoirs.

[...]

Fait à Paris La Défense, le 2 mai 2018 en deux exemplaires

Nicolas COUDERC
Directeur Général Adjoint²

Didier Hellstern
Directeur Régional Nord³

² Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour délégation de pouvoirs »

³ Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités »

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX
N° de gestion 2018B06501

Code de vérification : pYwdUQMwY
<https://www.infogreffe.fr/controle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 15 juillet 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	840 858 757 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	11/07/2018
Dénomination ou raison sociale	Centrale Photovoltaïque de Beaurepaire
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social	5 000,00 Euros
Adresse du siège	COEUR DEF TOUR B 100 ESPL GAL DE GAULLE 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Activités principales	Réalisation et exploitations d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes .
Durée de la personne morale	Jusqu'au 11/07/2117
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	EDF EN France
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse	- Coeur Défense - Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaul 92932 Paris la Défense CEDEX
Immatriculation au RCS, numéro	434 689 915 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris la Défense CEDEX
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 R.C.S. Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	COEUR DEF TOUR B 100 ESPL GAL DE GAULLE 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Activité(s) exercée(s)	Réalisation et exploitations d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes .
Date de commencement d'activité	02/07/2018
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison et par les postes de conversion

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface de plancher des constructions (m²)	Adresse Lieu-Dit	Commune
Poste de livraison	ZH 180	27262	18,5	LA BARAIRE	BEAUREPAIRE
Poste de conversion 1			30,92		
Poste de conversion 2			19,52		
Poste de conversion 3	ZH 182	40422	30,92		
Poste de conversion 4			19,52		
	TOTAL	27262	119,38		

Tableau récapitulatif des caracteristiques du poste de livraison et des postes de conversion

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Altitude au sol (m NGF)	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur		
Poste de livraison	ZH 180	7,5	2,6	2,55	102,8	BEAUREPAIRE
Poste de conversion 1		14	2,44	2,96	103,1	
Poste de conversion 2		8,2	2,44	2,96		
Poste de conversion 3	ZH 182	14	2,44	2,96	99,5	
Poste de conversion 4		8,2	2,44	2,96		

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface de la zone cloturée (m²)	Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires (m²)	Adresse Lieu-Dit	Commune
Structures photovoltaïques	ZH 9	760	139553	68030	LA BARAIRE	BEAUREPAIRE
	ZH 21	22269				
	ZH 176	22949				
	ZH 178	43919				
	ZH 180	27262				
	ZH 182	40422				
	TOTAL	157581	139553	68030		

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET

Légende



Localisation de la Centrale photovoltaïque



Echelle 1/150000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS



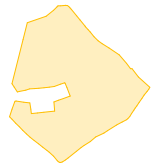
EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



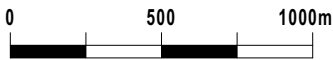
LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque

-  Localisation de l'emprise clôturée de la centrale photovoltaïque
-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de conversion
-  Poste de livraison
-  Clôture avec entrée
-  Citerne souple 120m3

1  Localisation des points de vue

Echelle 1/2500 au format A3
0 50 100m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



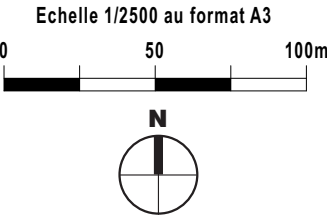
EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

- Clôture avec entrée
- Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- Limite de section
- Bâtiments existants massifs
- Bâtiments existants légers
- Pylone électrique et ligne HTA
- Foncier non concerné par la présente demande

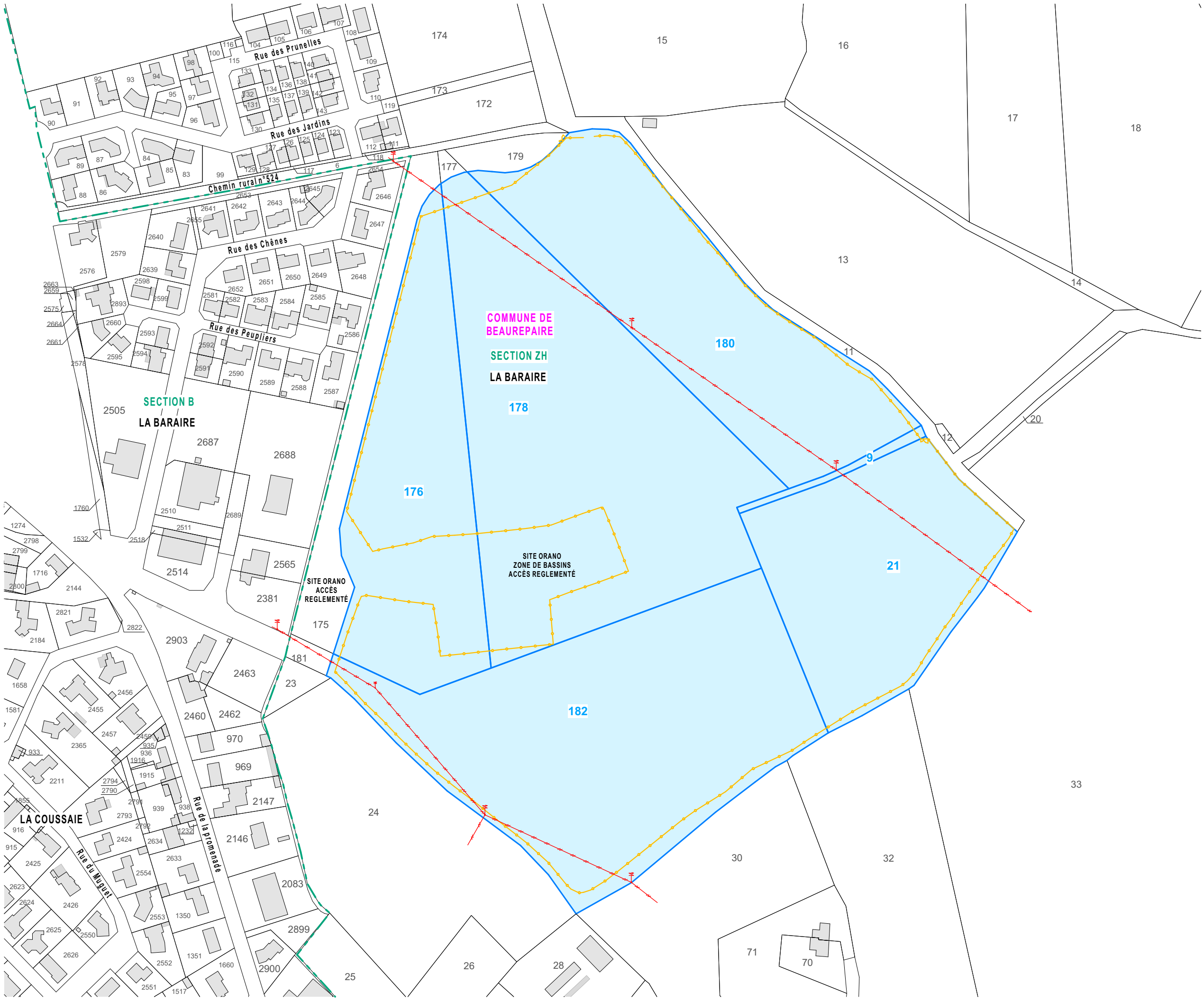


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



Contenu

- Plan de masse topographique - Etat existant et projeté
- Plan de masse général du projet
- Plans de masse du projet au 1/1000ème
- Plan de masse du poste de livraison et des postes de conversion
- Plan de masse du raccordement électrique
- Plan de masse général du projet format A0 au 1/750ème (voir document joint)

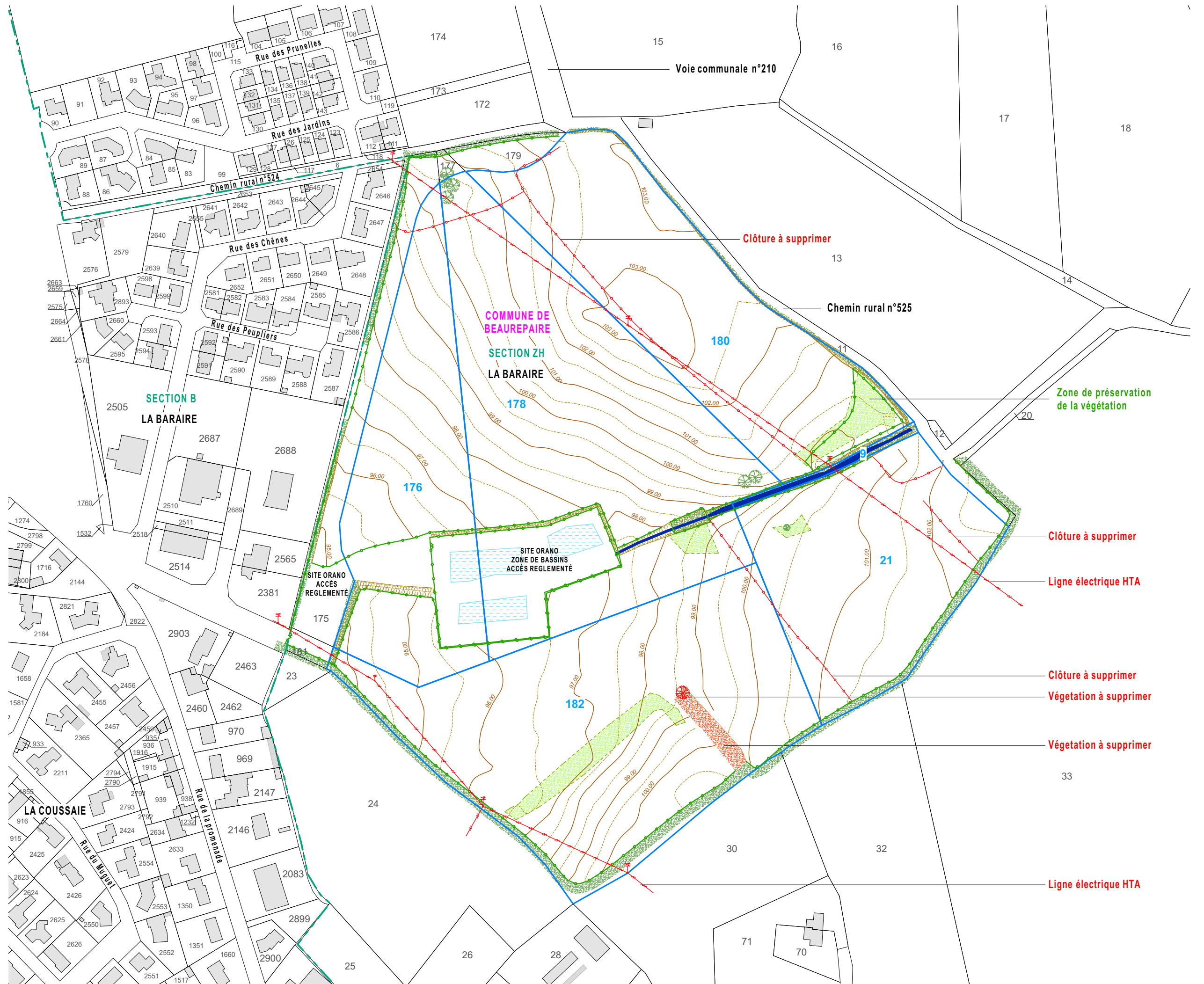
PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



	Foncier concerné
	par la présente demande
	Limite cadastrale
	Limite de section
	Bâtiments existants massifs
	Bâtiments existants légers
	Structures Photovoltaïques
	Poste de conversion
	Poste de livraison
	Piste renforcée à créer
	Zone d'exclusion SDIS
	Clôture à créer
	Citerne souple 120m3
	Clôture existante
	Végétation existante
	conservée
	Bassin
	Cours d'eau intermittent
	Zone de préservation
	de la végétation
	Pylone électrique et ligne HTA
	Haie à créer



I'M IN ARCHITECTURE
 9 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

	Foncier concerné par la présente demande
	Limite cadastrale
	Limite de section
	Bâtiments existants massifs
	Bâtiments existants légers
	Structures Photovoltaïques
	Poste de conversion
	Poste de livraison
	Piste renforcée à créer
	Zone d'exclusion SDIS
	Clôture à créer
	Citerne souple 120m3
	Clôture existante
	Végétation existante conservée
	Fossé
	Bassin
	Cours d'eau intermittent
	Zone de préservation de la végétation
	Pylone électrique et ligne HTA
	Courbes de niveaux
	Haie à créer

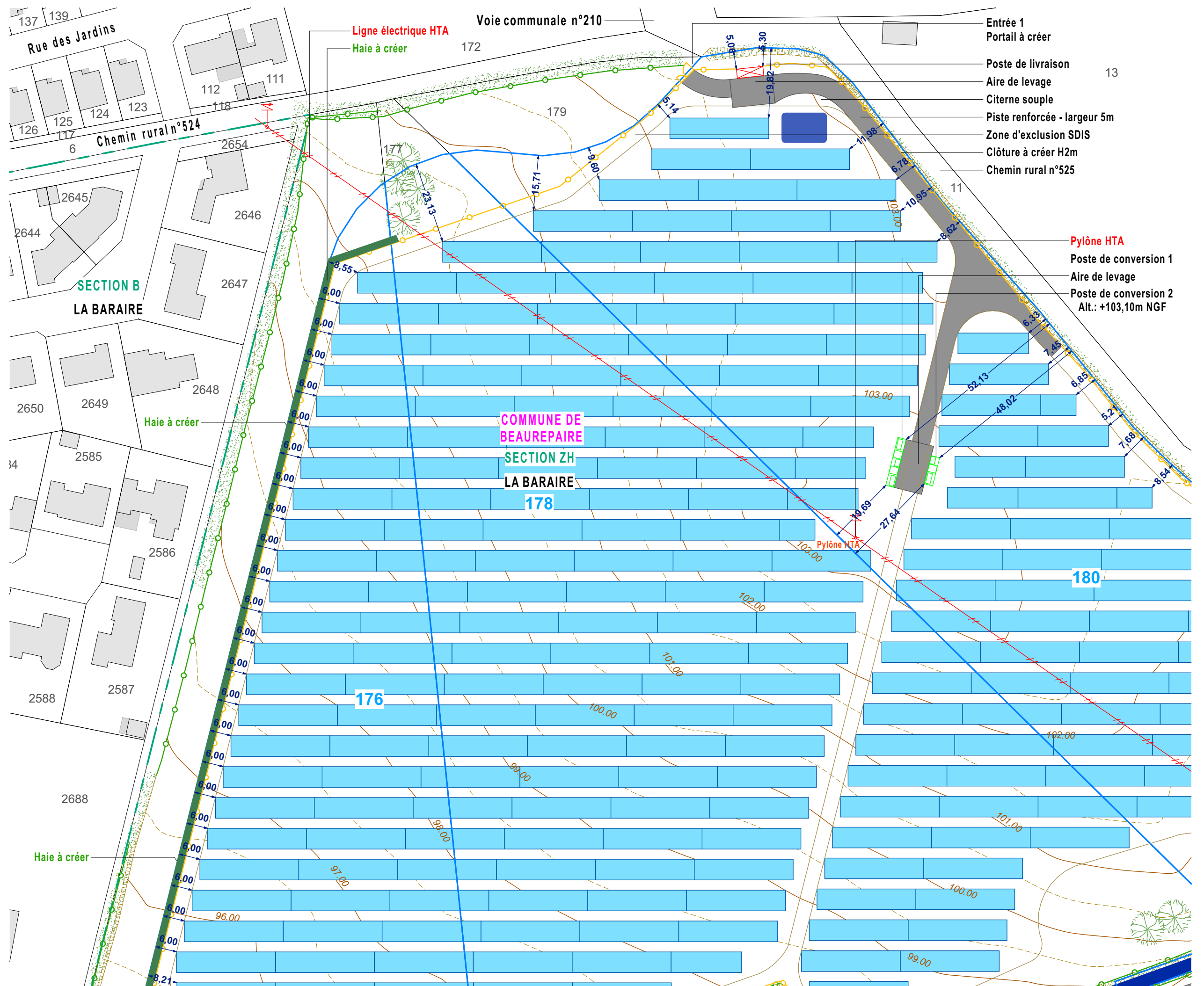


I'M IN ARCHITECTURE
rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



PAGE 26 / 81

PC2



	Foncier concerné
	par la présente demande
	Limite cadastrale
	Structures Photovoltaïques
	Poste de conversion
	Piste renforcée à créer
	Zone d'exclusion SDIS
	Clôture à créer
	Clôture existante
	Végétation existante
	conservée
	Fossé
	Courbes de niveaux
	Bassin
	Cours d'eau intermittent
	Zone de préservation
	de la végétation
	Pylone électrique et ligne HTA



I'M IN ARCHITECTURE
0 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

PLAN DE MASSE DU PROJET
ZONE SUD-OUEST

Légende

- 50 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- Structures Photovoltaïques
- Poste de conversion
- Poste de livraison
- Piste renforcée à créer
- Zone d'exclusion SDIS
- Bâtiments existants massifs
- Bâtiments existants légers
- Clôture à créer
- Clôture existante
- Végétation existante conservée
- Fossé
- Courbes de niveaux
- Bassin
- Cours d'eau intermittent
- Zone de préservation de la végétation
- Pylône électrique et ligne HTA

Echelle 1/1000 au format A3



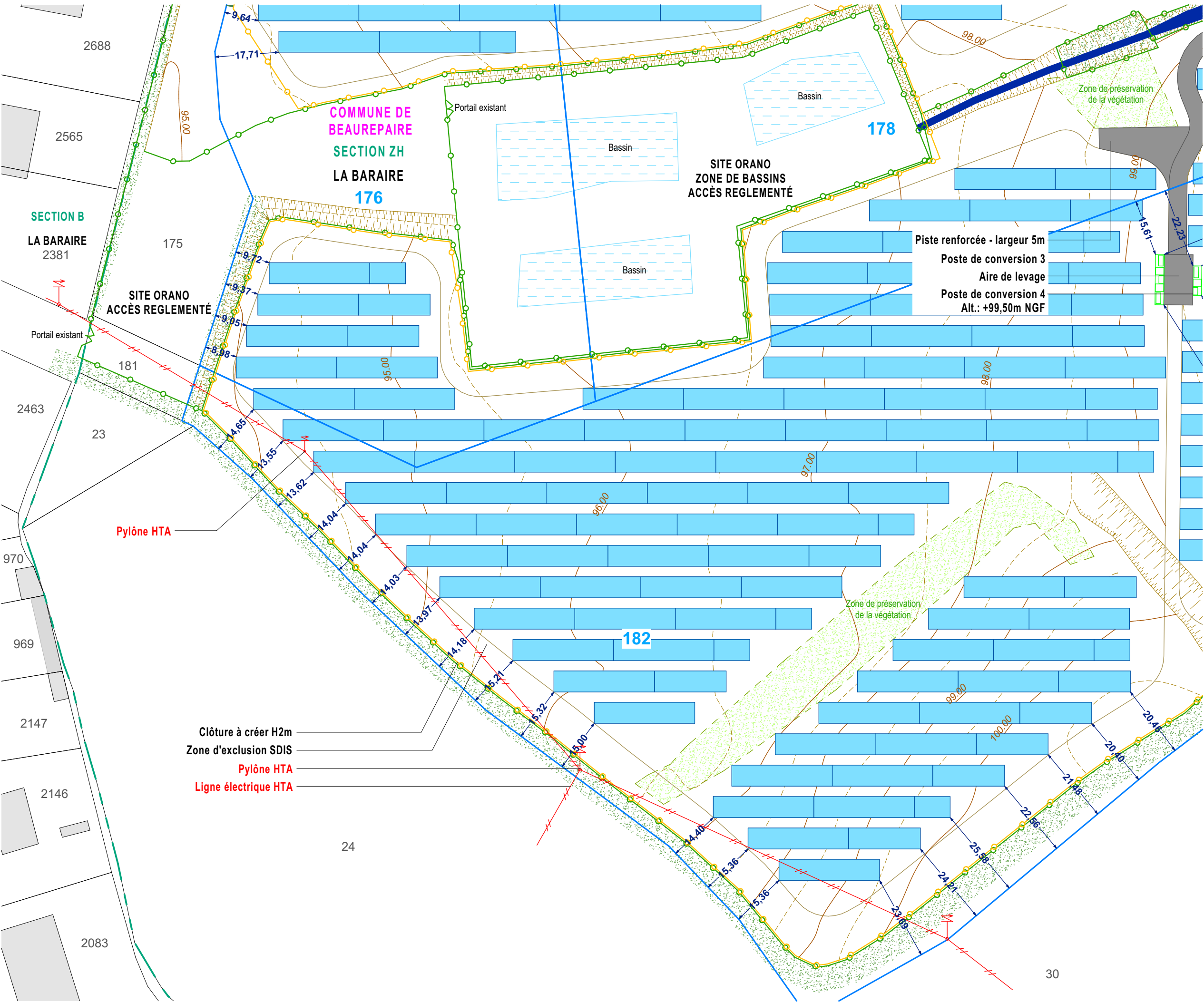
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



	Foncier concerné
	par la présente demande
	Limite cadastrale
	Structures Photovoltaïques
	Poste de conversion
	Piste renforcée à créer
	Zone d'exclusion SDIS
	Clôture à créer
	Clôture existante
	Végétation existante
	conservée
	Fossé
	Courbes de niveaux
	Bassin
	Cours d'eau intermittent
	Zone de préservation
	de la végétation
	Pylone électrique et ligne HTA



Architecte

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

PLAN DE MASSE
DES POSTES DE CONVERSION 1 ET 2

Légende

- 50 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- - - Limite de section
- Structures Photovoltaïques
- Poste de conversion
- Piste renforcée à créer
- Zone d'exclusion SDIS
- Entrée Clôture à créer
- Entrée Clôture existante
- Végétation existante conservée
- Fossé
- Pylône électrique et ligne HTA
- 98.00 Courbes de niveaux

Echelle 1/500 au format A3



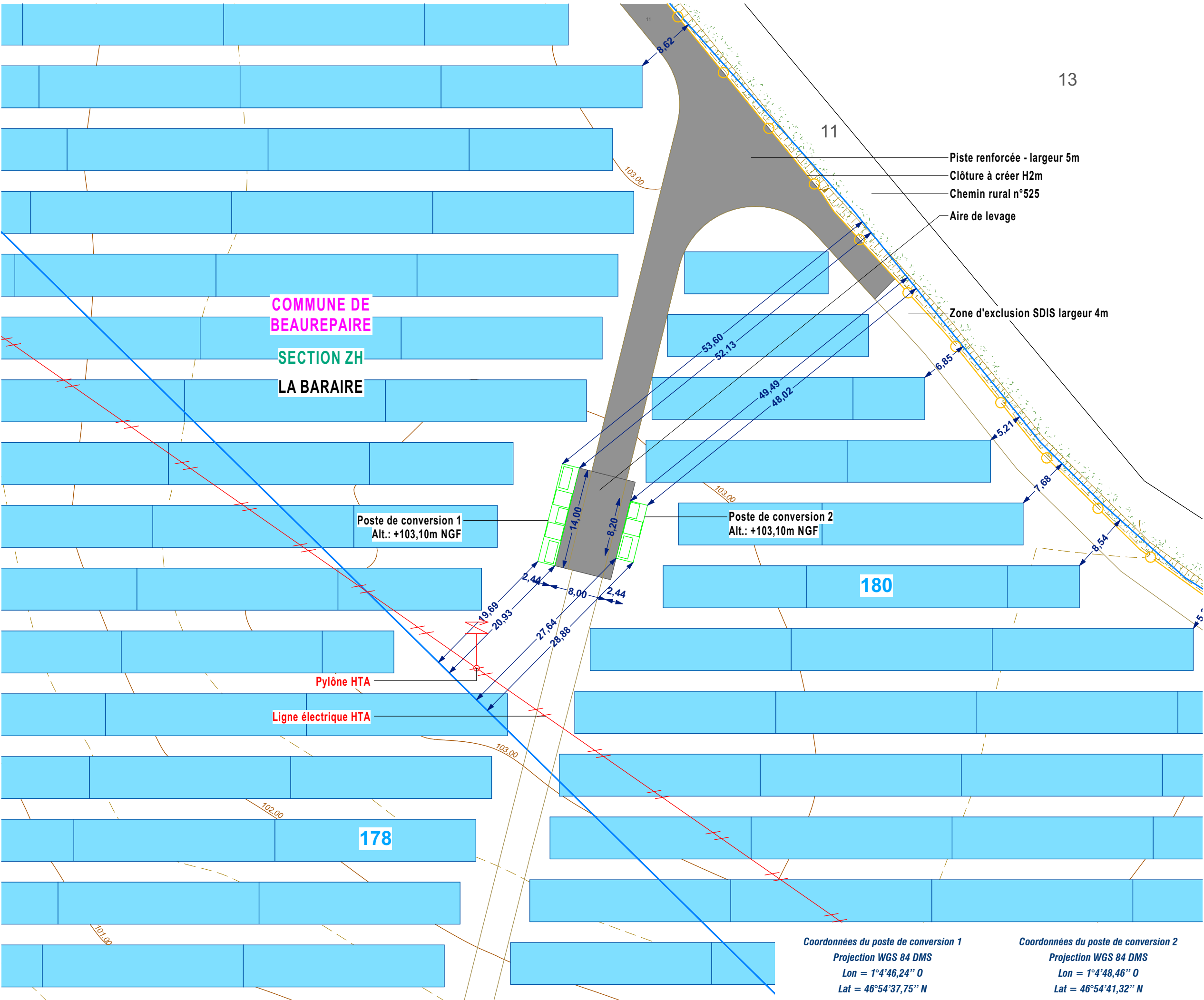
Architecte

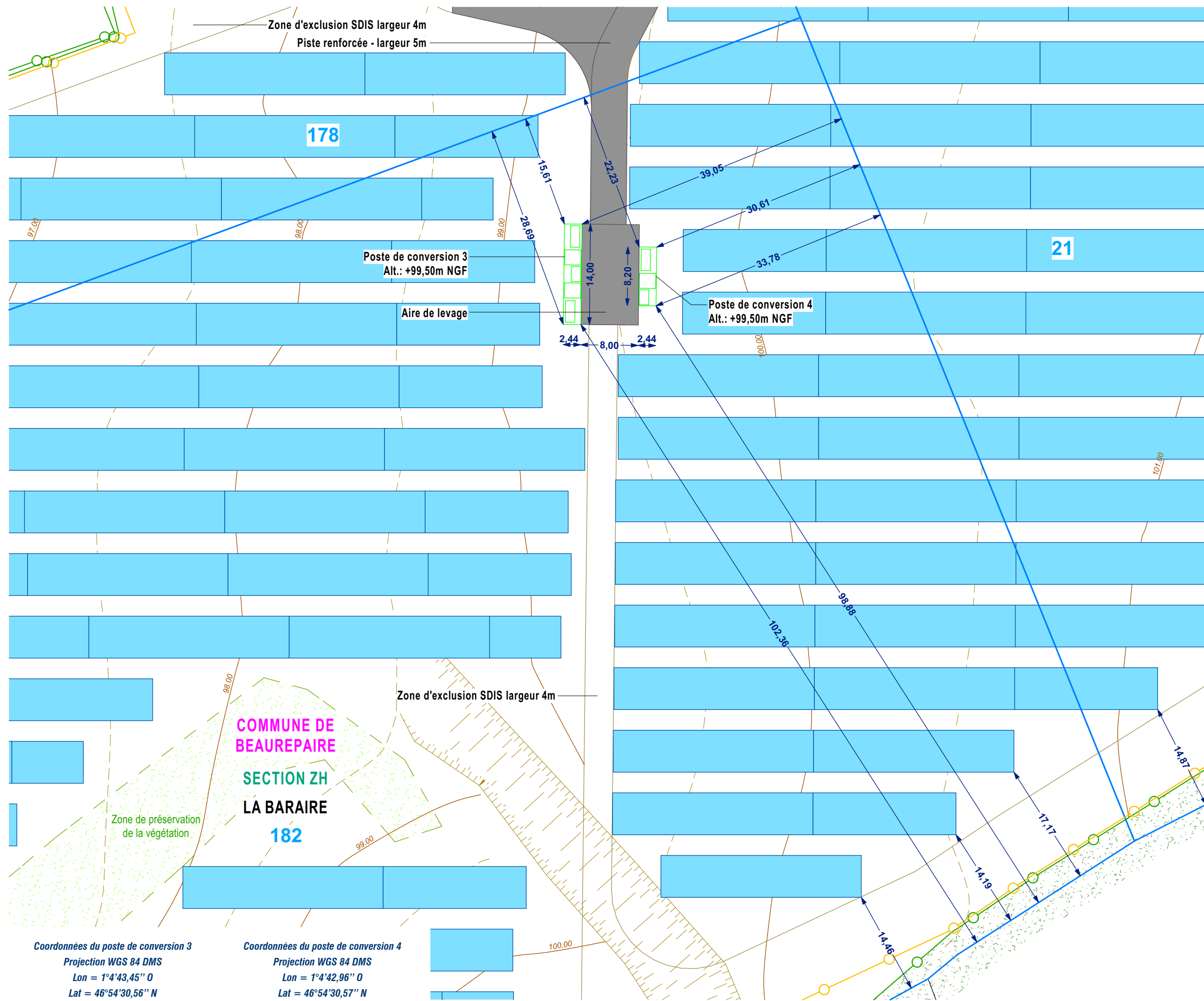
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1





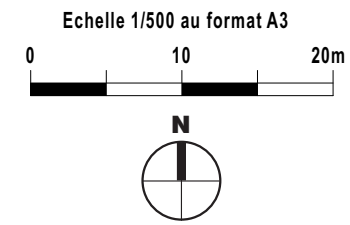
Coordonnées du poste de conversion 3
Projection WGS 84 DMS
Lon = 1°4'43,45" O
Lat = 46°54'30,56" N

Coordonnées du poste de conversion 4
Projection WGS 84 DMS
Lon = 1°4'42,96" O
Lat = 46°54'30,57" N

PLAN DE MASSE
DES POSTES DE CONVERSION 3 ET 4

Légende

- 50 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- - - Limite de section
- Structures Photovoltaïques
- Poste de conversion
- Piste renforcée à créer
- Zone d'exclusion SDIS
- Clôture à créer
- Clôture existante
- Végétation existante conservée
- Fossé
- Zone de préservation de la végétation
- 98,00 Courbes de niveaux



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

PLAN DE MASSE
DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

- 50 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- - - Limite de section
- Structures Photovoltaïques
- Poste de livraison
- Piste renforcée à créer
- Zone d'exclusion SDIS
- Clôture avec entrée
- Végétation existante conservée
- Fossé
- Citerne souple 120m3
- 98.00 Courbes de niveaux

Coordonnées du poste de livraison
Projection WGS 84 DMS
Lon = 1°4'48,46" O
Lat = 46°54'41,25" N

Echelle 1/200 au format A3



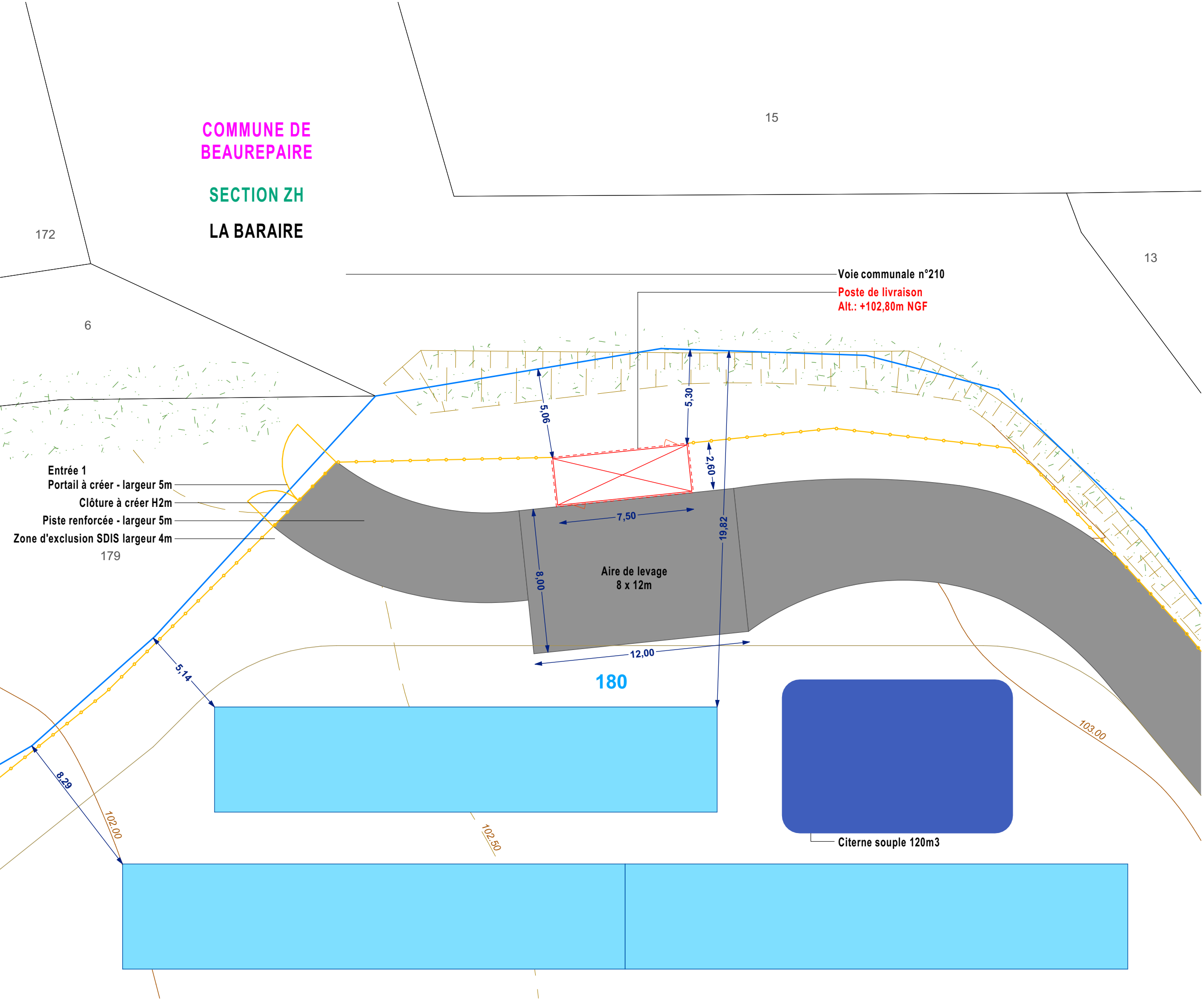
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



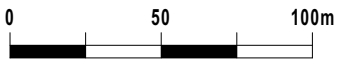
EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



PLAN DE MASSE
DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE

- Légende**
- Tracé raccordement vers le poste source
 - Tracé raccordement interne
 - Foncier concerné par la présente demande
 - Limite cadastrale
 - Limite de section
 - Bâtiments existants massifs
 - Bâtiments existants légers
 - Structures Photovoltaïques
 - Poste de conversion
 - Poste de livraison
 - Piste renforcée à créer
 - Zone d'exclusion SDIS
 - Clôture à créer
 - Clôture existante
 - Citerne souple 120m3
 - Végétation existante conservée
 - Bassin d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Zone de préservation de la végétation
 - Pylone électrique et ligne HTA

Echelle 1/2500 au format A3

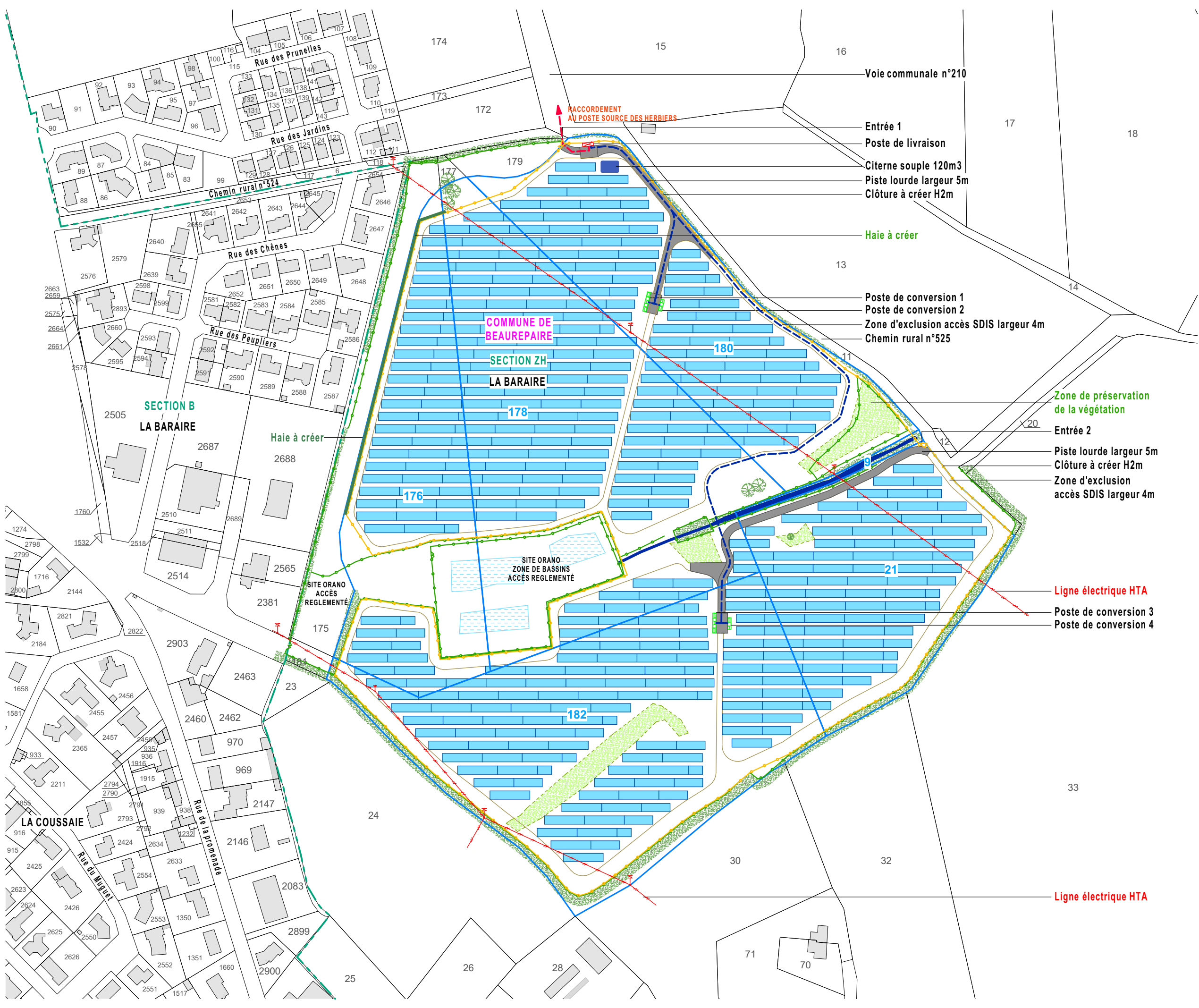


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



Contenu

- Plan de Localisation des Coupes AA', BB' et CC'
- Coupe AA' - Etat existant et projeté
- Coupe BB' - Etat existant et projeté
- Coupe CC' - Etat existant et projeté
- Coupe d'une structure
- Coupe du poste de livraison
- Coupe du poste de conversion

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

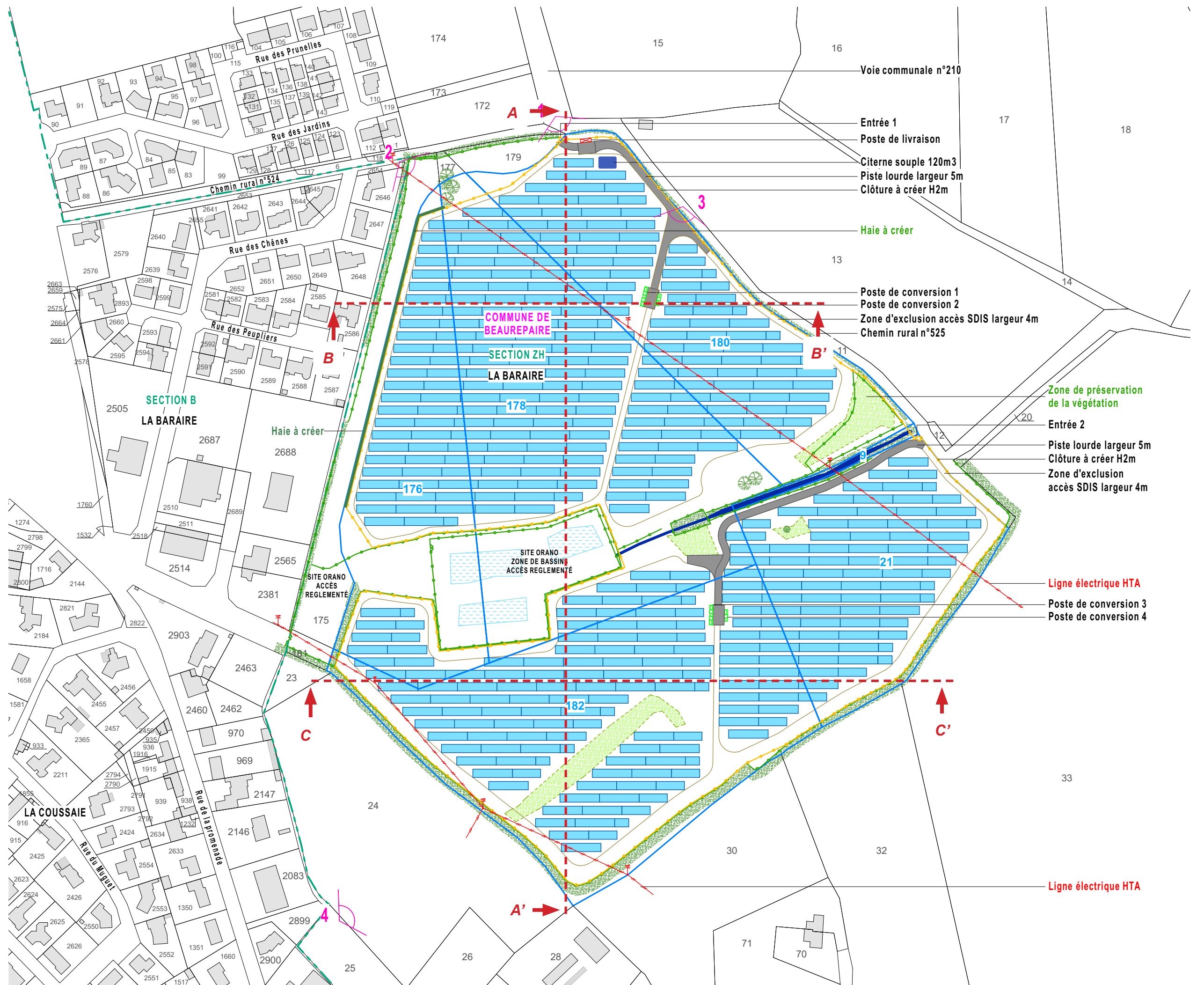
Architecte



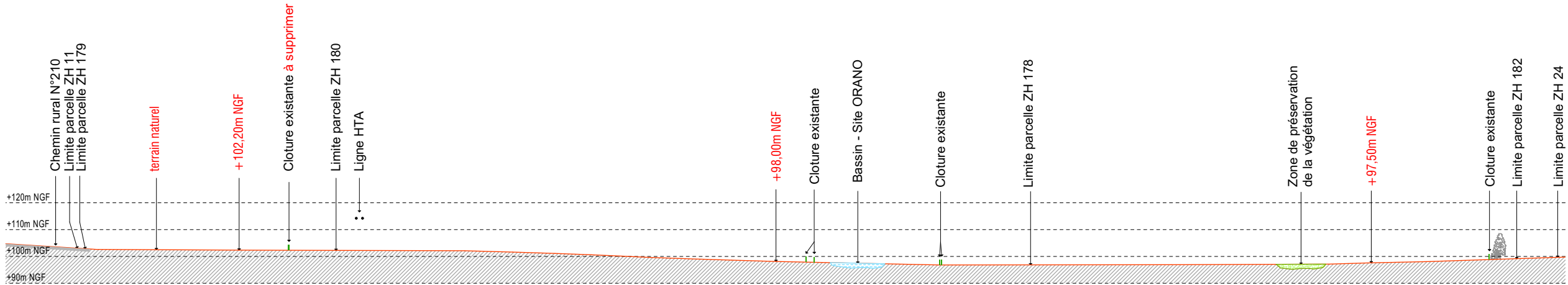
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

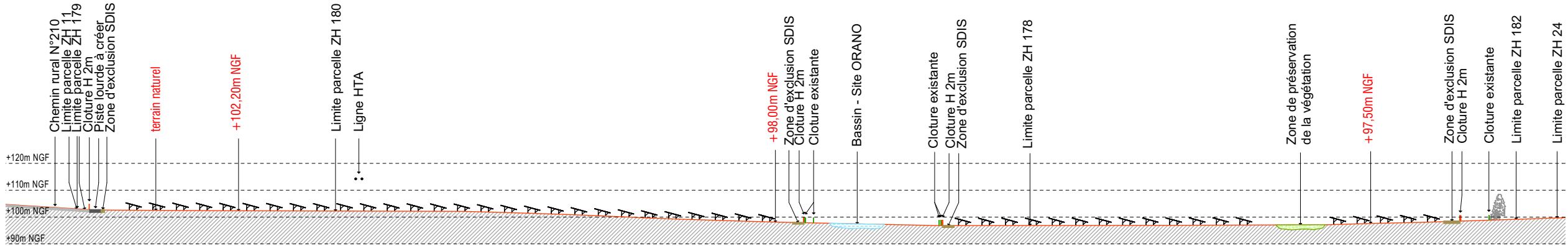
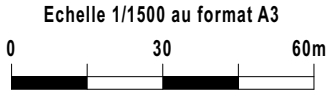


COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ



Coupe AA' - Etat existant

- Légende**
- Vegetation existante
 - Voie existante
 - Piste lourde à créer
 - Zone d'exclusion SDIS
 - Clôture à créer
 - Clôture existante
 - Altimétrie NGF
 - ±50m NGF
 - Ligne HTA
 - Bassin d'eau
 - Zone de préservation de la végétation



Coupe AA' - Etat projeté

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

COUPE BB'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

- Légende**
- Vegetation existante
 - Voie existante
 - Piste lourde à créer
 - Zone d'exclusion SDIS
 - Clôture à créer
 - Clôture existante
 - ±50m NGF
 - Altimétrie NGF
 - Ligne HTA
 - Zone d'habitation

Echelle 1/1000 au format A3

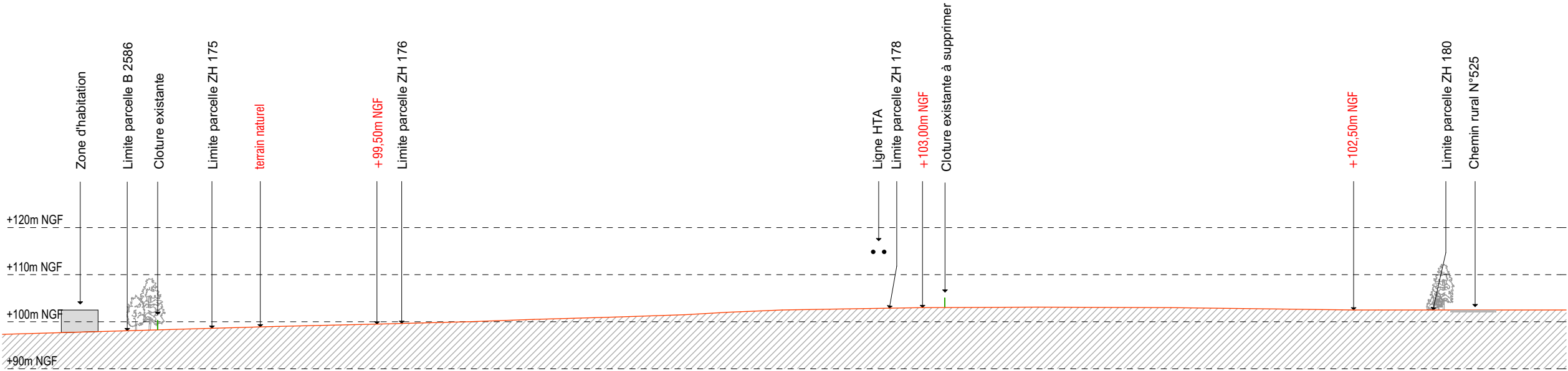
0 20 40m

Architecte

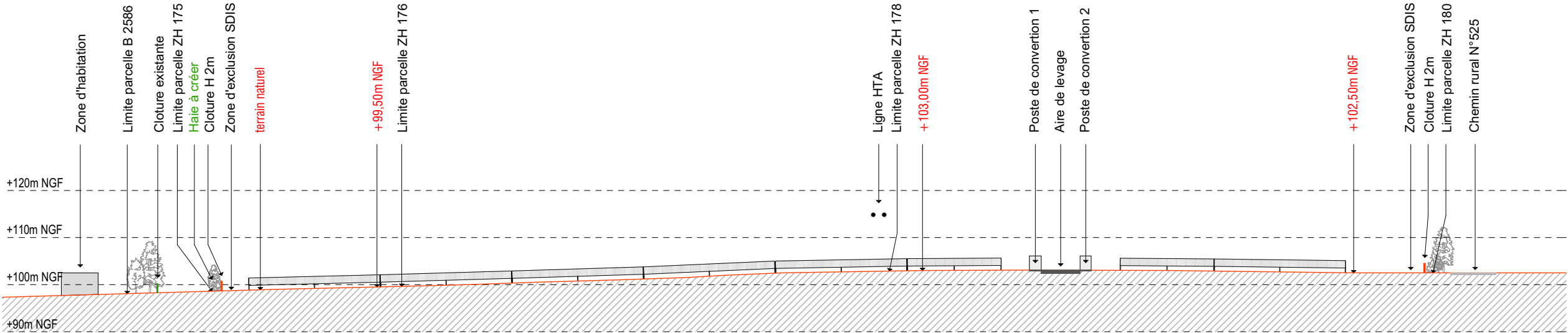
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

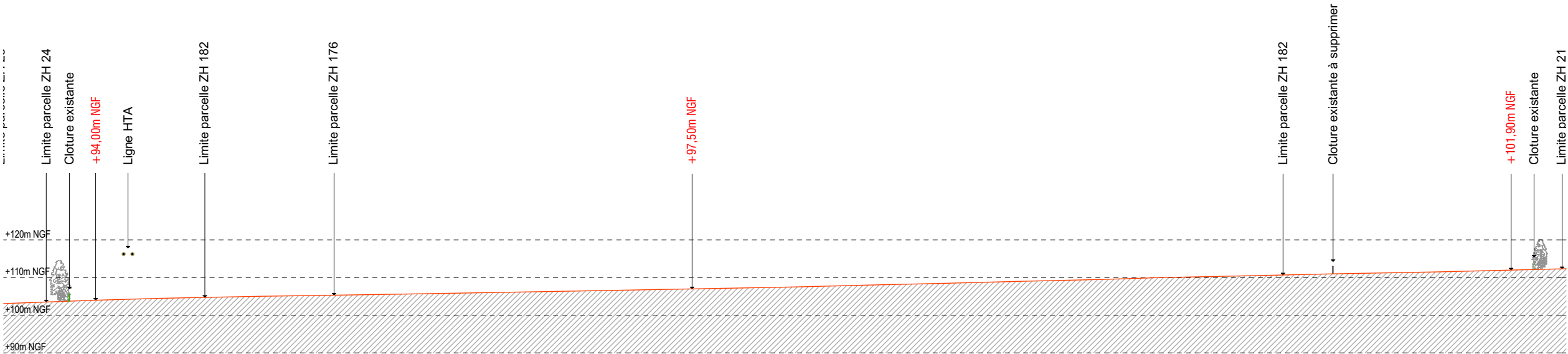


Coupe BB' - Etat existant



Coupe BB' - Etat projeté

COUPE CC'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

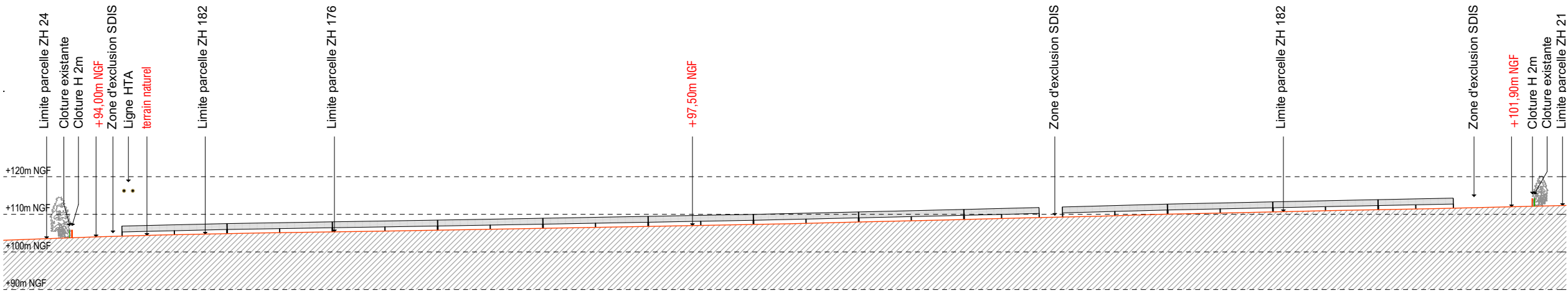


Coupe CC' - Etat existant

- Légende**
- Vegetation existante
 - Voie existante
 - Piste lourde à créer
 - Zone d'exclusion SDIS
 - Clôture à créer
 - Clôture existante
 - ±50m NGF
 - Altimétrie NGF
 - Ligne HTA

Echelle 1/1250 au format A3

0 25 50m



Coupe CC' - Etat projeté

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



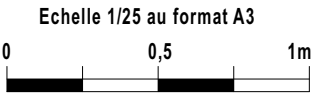
EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une structure
photovoltaïque:

Hauteur de 2,60m
Longueur de 27,95m
Largeur de 6,05m
Largeur projetée au sol de 5,85m

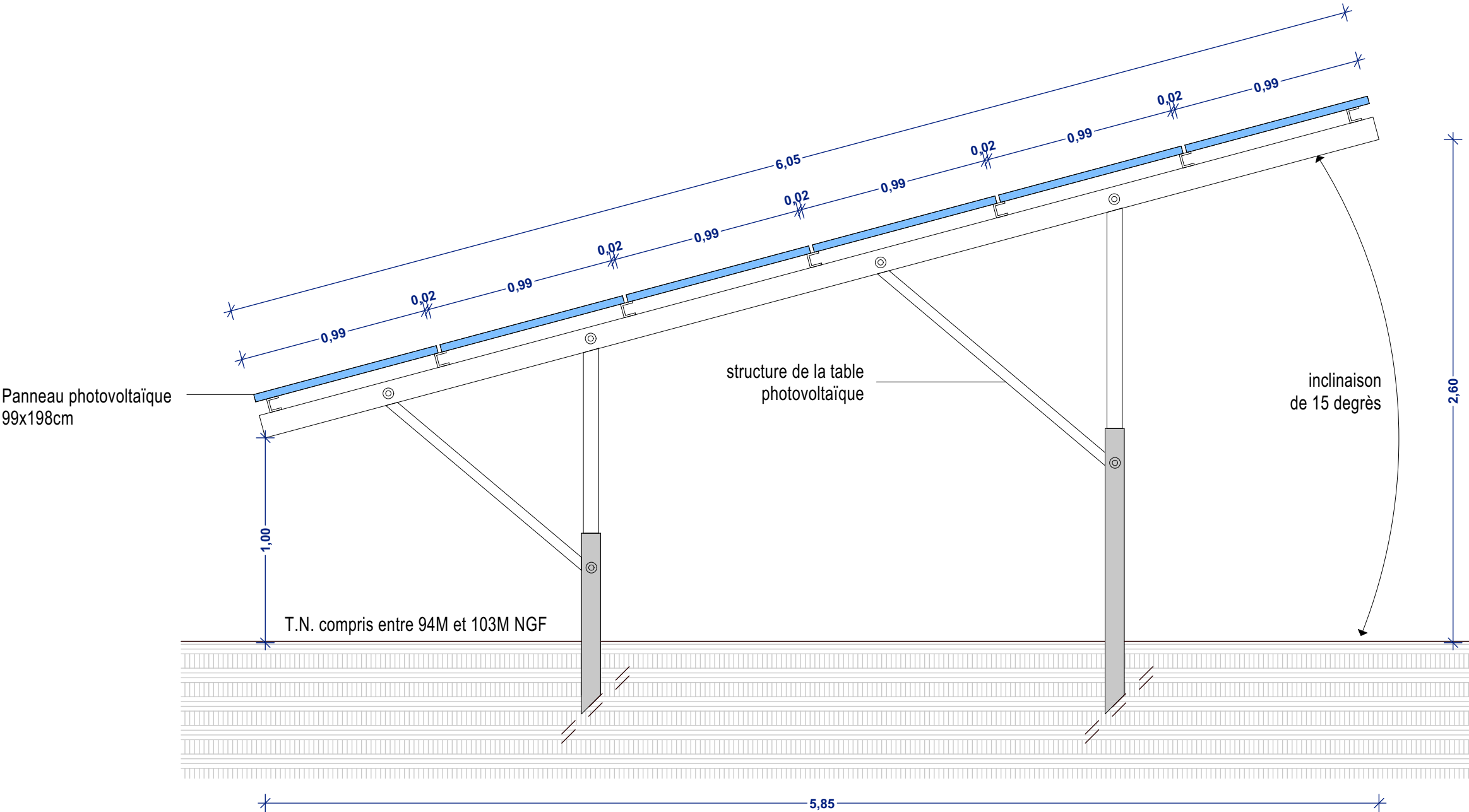


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur (maximum 2m) seront validés par le bureau
d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

COUPE DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristique du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur de 2,55m
Longueur de 7,50m
Largeur de 2,60m

Altitude : +102.80m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «vert» RAL 6005

Coordonnées du poste de livraison
Projection WGS 84 DMS
Lon = 1°4'48,46" O
Lat = 46°54'41,25" N

Echelle 1/50 au format A3

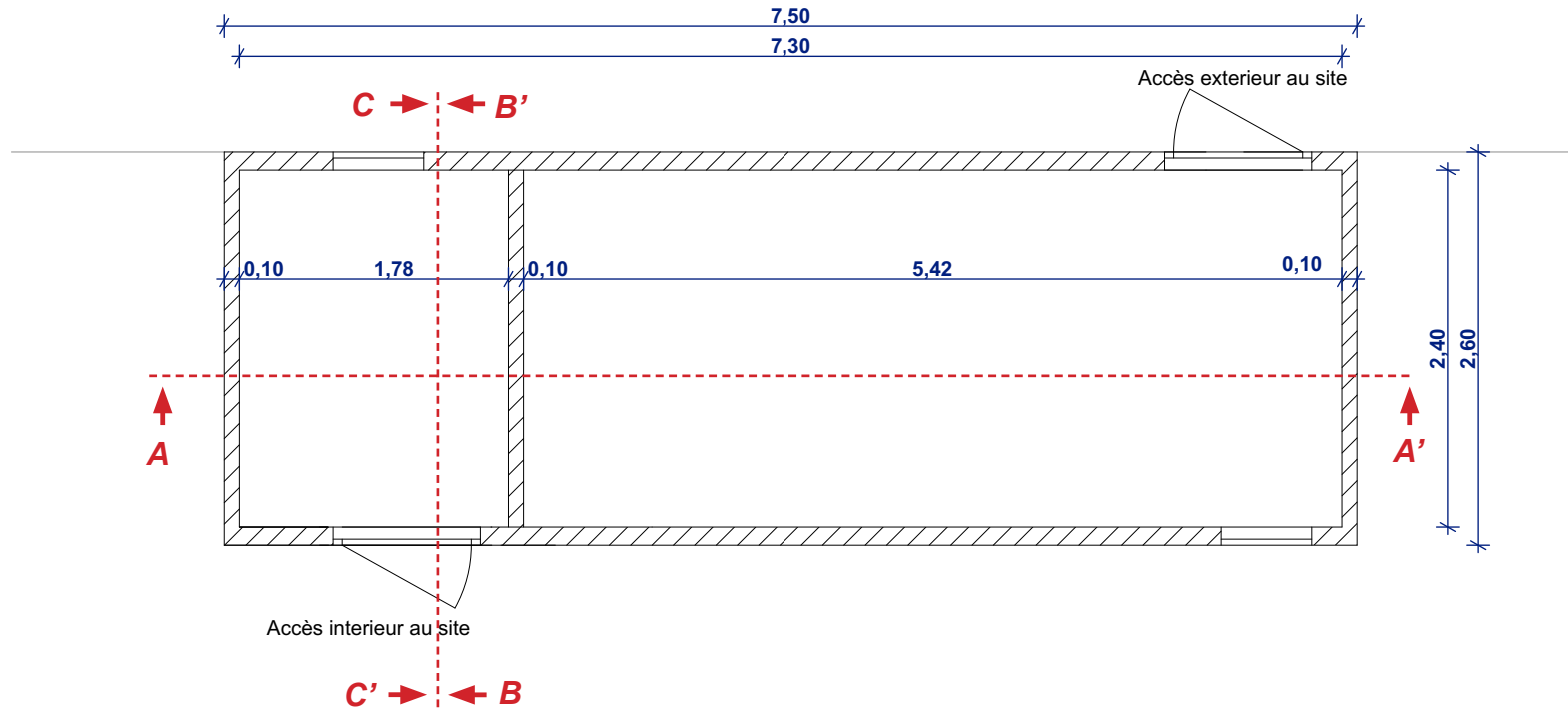


Architecte

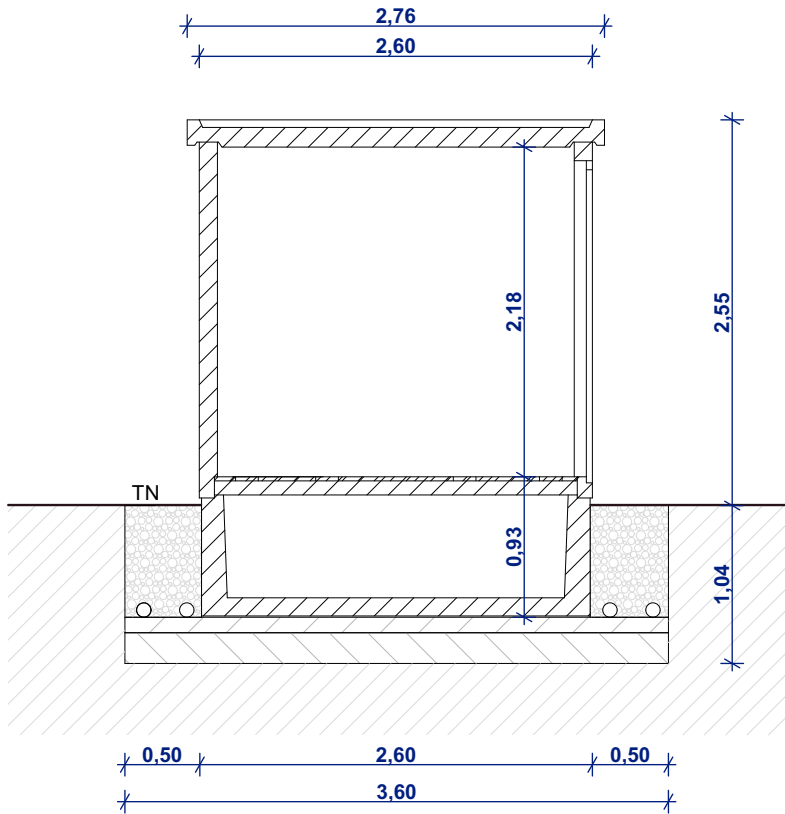
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



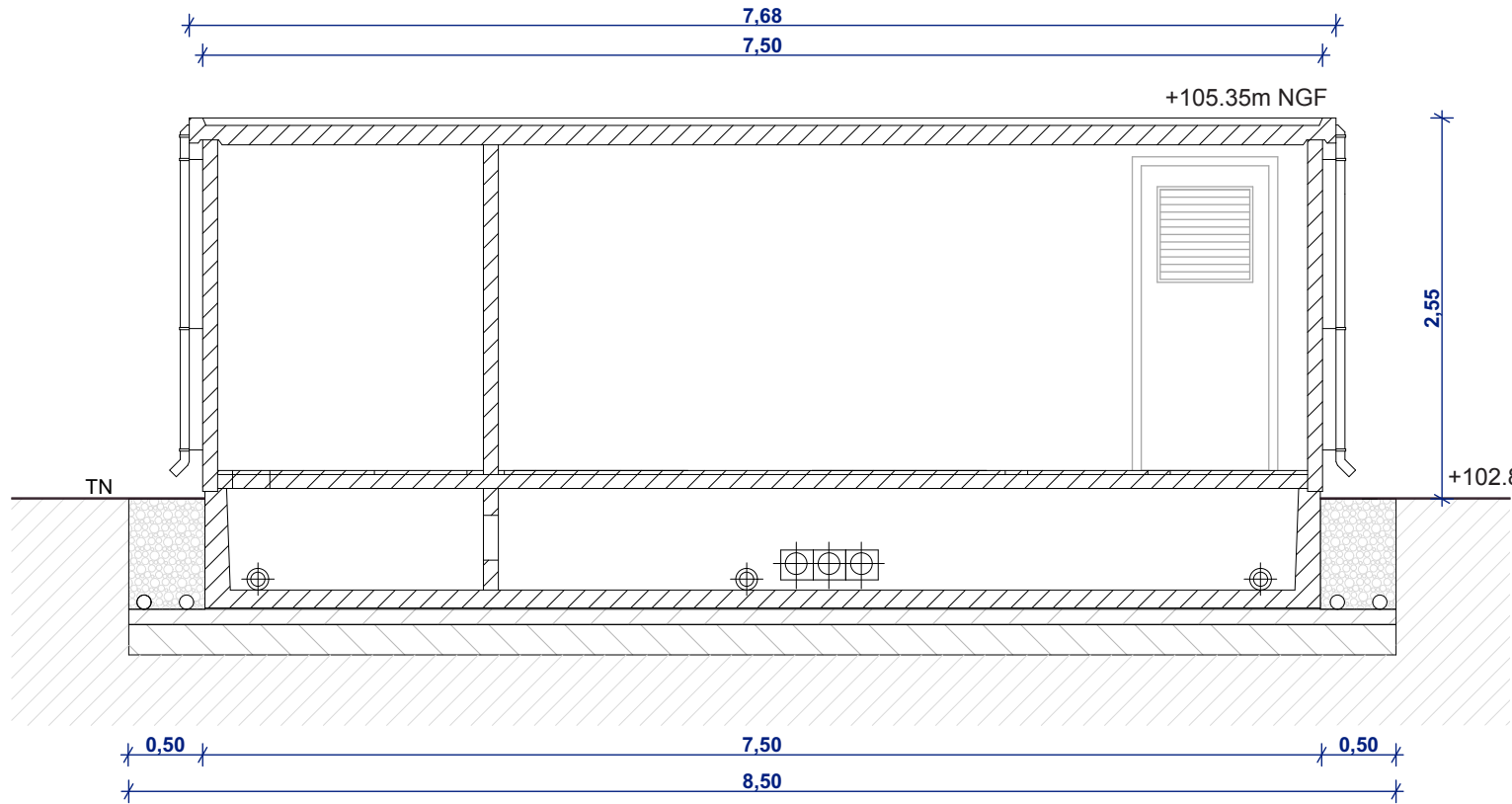
EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



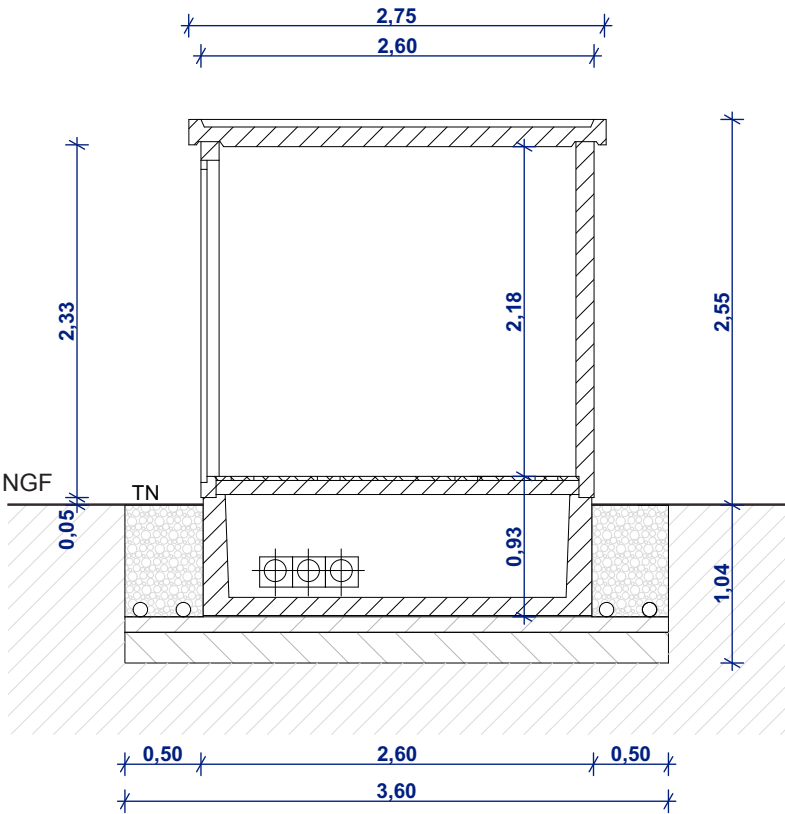
Vue en plan



Coupe CC'



Coupe AA'



Coupe BB'

COUPE DU TERRAIN ET DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

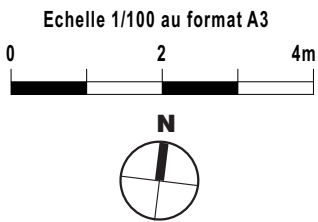
Caractéristique du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur de 2,55m
Longueur de 7,50m
Largeur de 2,60m

Altitude : +102.80m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «vert» RAL 6005

Coordonnées du poste de livraison
Projection WGS 84 DMS
Lon = 1°4'48,46" O
Lat = 46°54'41,25" N

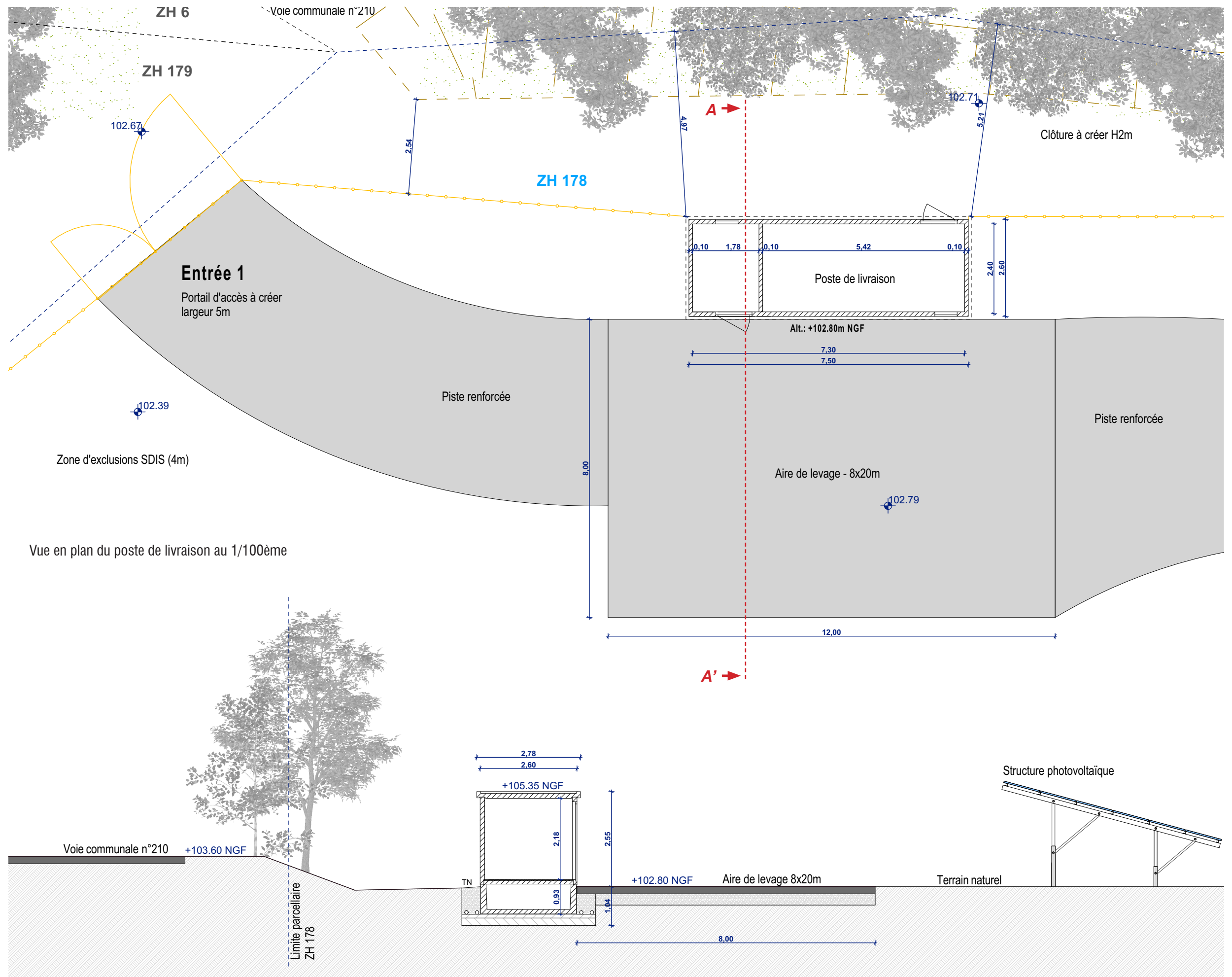


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



PLAN DE LOCALISATION DES
COUPES DES POSTES
DE CONVERSIONS

Légende

Caractéristique des postes de conversion
1 et 3 :

Hauteur de 2,96m
Longueur de 14,00m
Largeur de 2,44m

Caractéristique des postes de conversion
2 et 4 :

Hauteur de 2,96m
Longueur de 8,20m
Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:

Enduit ton «gris clair» RAL 7035

Altitude PDC 1 et 2 : +103.10m NGF

Altitude PDC 3 et 4 : +99.50m NGF

Echelle 1/75 au format A3

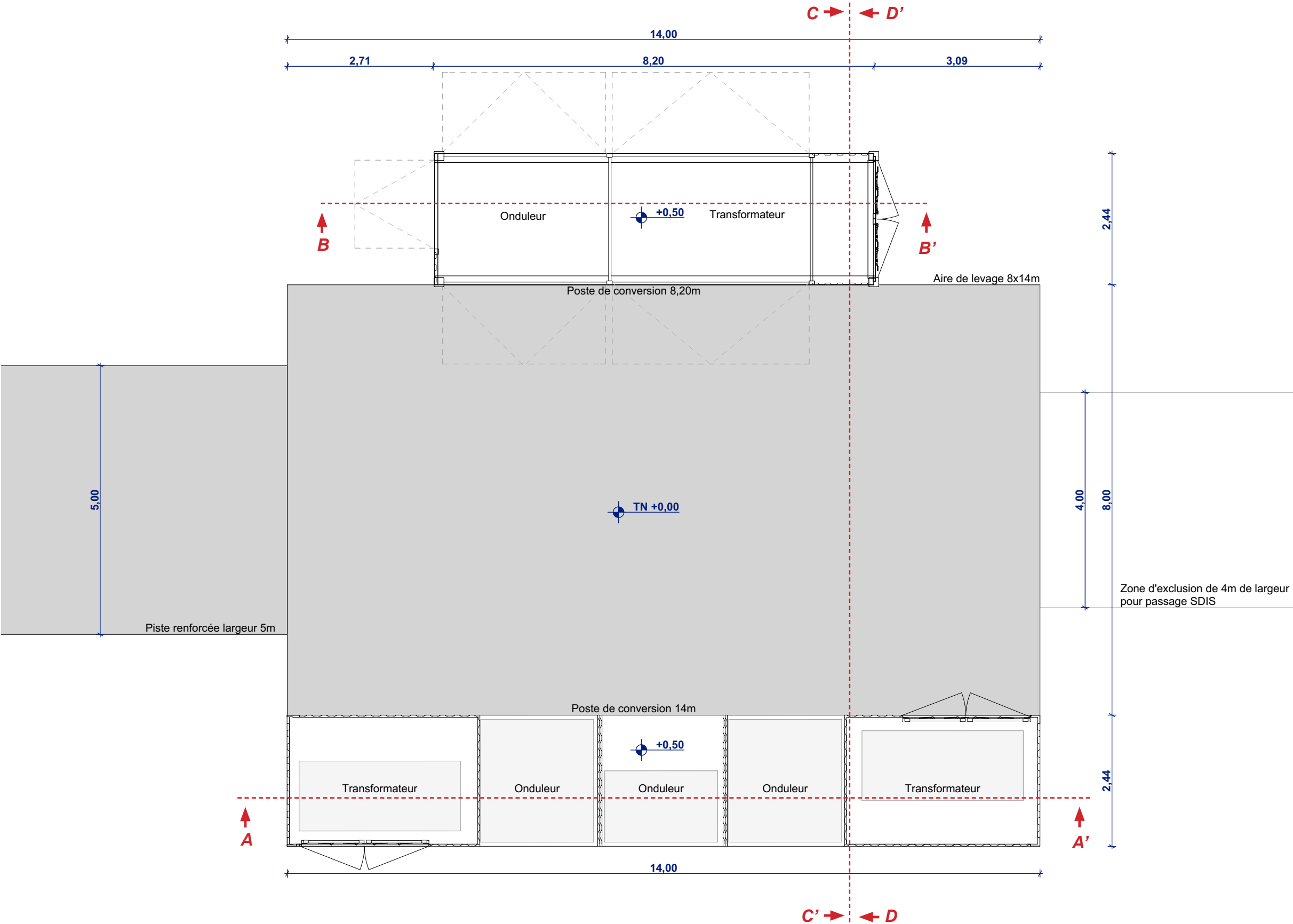


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



Plan de localisation des coupes au 1/75ème

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

COUPES DU TERRAIN ET DES
POSTES DE CONVERSION

Légende

Caractéristique des postes de conversion
1 et 3 :

Hauteur de 2,96m
Longueur de 14,00m
Largeur de 2,44m

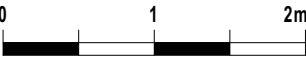
Caractéristique des postes de conversion
2 et 4 :

Hauteur de 2,96m
Longueur de 8,20m
Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris clair» RAL 7035

Altitude PDC 1 et 2 : +103.10m NGF
Altitude PDC 3 et 4 : +99.50m NGF

Echelle 1/50 au format A3



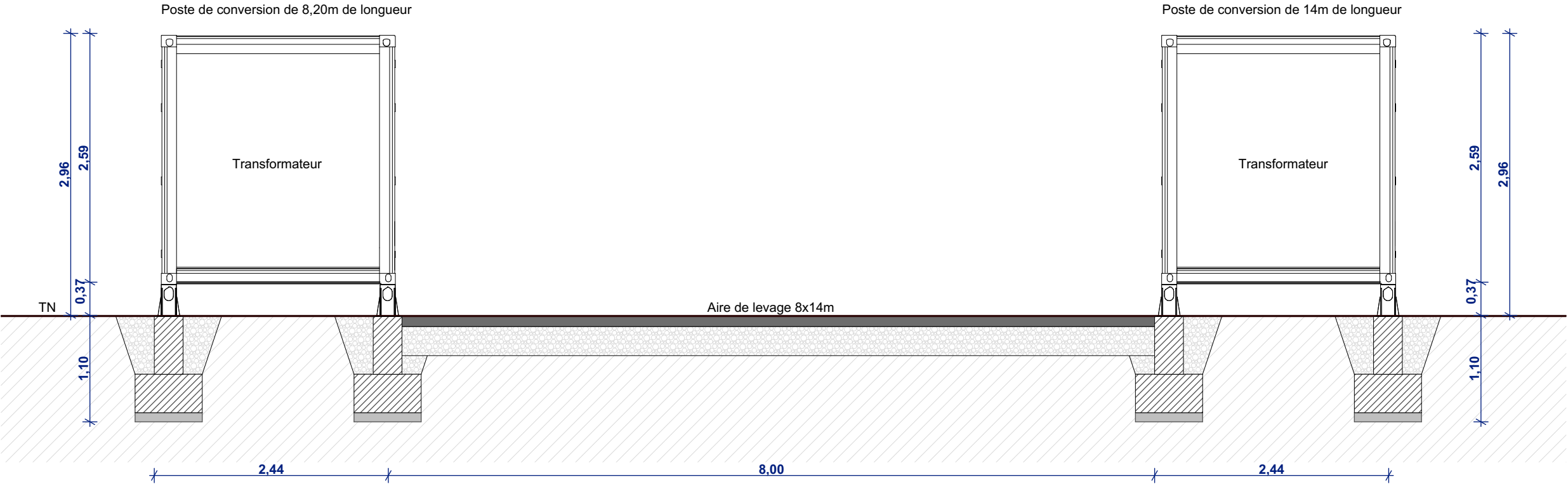
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

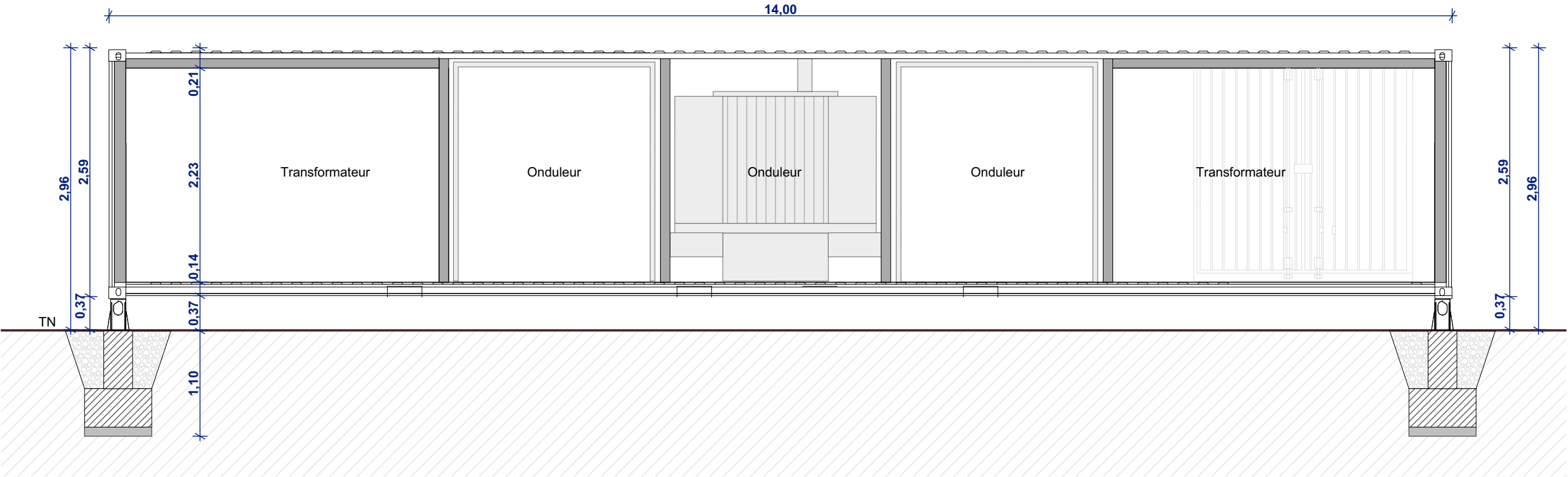
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



Coupe CC'



Coupe AA'

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

COUPES DU TERRAIN ET DES
POSTES DE CONVERSION

Légende

Caractéristique des postes de conversion
1 et 3 :

Hauteur de 2,96m
Longueur de 14,00m
Largeur de 2,44m

Caractéristique des postes de conversion
2 et 4 :

Hauteur de 2,96m
Longueur de 8,20m
Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:

Enduit ton «gris clair» RAL 7035

Altitude PDC 1 et 2 : +103.10m NGF

Altitude PDC 3 et 4 : +99.50m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

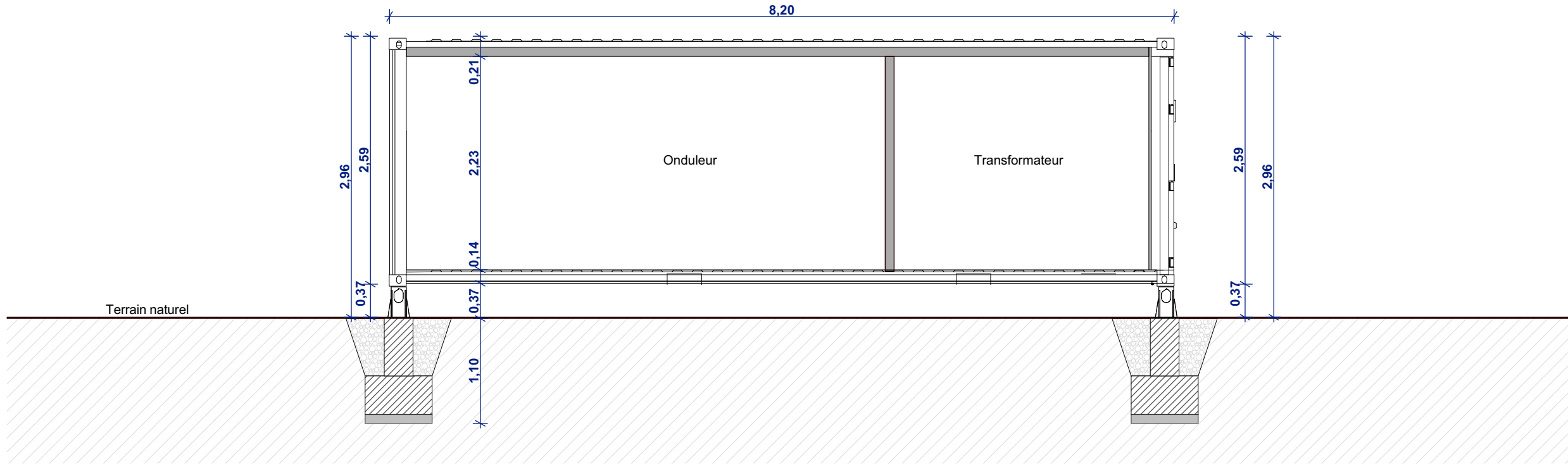
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



Coupe DD'



Coupe BB'

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT
LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Ce dossier présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de Beaurepaire, sur la commune du même nom, dans le département de la Vendée (85). Le projet s'inscrit dans le cadre de la valorisation de l'ancienne mine d'uranium exploitée par ORANO (ex COGEMA) au lieu-dit La Prée, et aujourd'hui remblayée dans le cadre de sa remise en état. La centrale photovoltaïque de Beaurepaire qui fait l'objet de la présente demande de Permis de Construire s'étend sur une surface clôturée de 13,95 ha.

PRESENTATION GENERALE

Le projet prend place au sein d'un ancien site minier, sur la commune de Beaurepaire. Le terrain, de 14,6 hectares au total, est aujourd'hui exploité en prairie permanentes et en rotation de culture de céréales sur une petite partie au nord. En dépit de l'activité minière passée, la topographie de l'emprise a été rétablie dans le cadre de la remise en état du site minier, et ce en cohérence avec le paysage de plateau environnant. L'altitude de l'emprise varie aujourd'hui de 94 à 102 m NGF. Les pentes sont faibles (<2%), orientées vers l'Ouest.

Le site est parcouru d'est en ouest par un fossé central, cours d'eau intermittent, pris en compte et conservé dans le cadre de la conception du projet.

Dans le cadre de l'arrêté de fin d'exploitation du site du 25 janvier 2000, trois bassins de traitement des eaux superficielles issues de l'ancien site minier ont été aménagés au centre du site, à proximité immédiate au nord du fossé. Cette station de traitement des eaux est en fonctionnement et est clôturée.

De par son activité minière passée, l'emprise du projet est soumise à des restrictions d'usage : toute construction sur le site destiné à l'homme ou aux animaux y est interdite (arrêté de fin d'exploitation du 25 janvier 2000 – n°00-DRCLE/4-37 et 38).

LES ACCES

Les terrains de l'ancienne mine sont accessibles soit par la voie communale n° 210 menant à la déchetterie où deux accès sont aménagés (au nord et à l'est), soit par l'accès réglementé d'ORANO, permettant d'accéder à la station de traitement des eaux, par la zone industrielle des Nouettes, à l'ouest.

LE PAYSAGE : VEGETATION ET CONSTRUCTION

La zone du projet est constituée de surfaces prairiales et de culture. Un réseau de haie entoure le site au nord, à l'ouest et au sud, constituant un linéaire de 1,2 km. L'emprise du projet est localisée à l'interface d'habitations, d'une zone industrielle et d'espaces agricoles entourés de bocage.

La station de traitement des eaux au centre du site, constituées de trois bassins de traitement est exploitée par ORANO et est clôturée. La centrale photovoltaïque n'aura pas d'emprise sur ces bassins

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

ni sur leur accès. L'objectif est de conserver, tout le temps qui sera nécessaire, cette station de traitement et rendre compatible les deux activités.

A noter également, que deux lignes haute tension (HTA) aériennes sont présentes dans l'emprise du site au nord et au sud. Les servitudes associées à ces ouvrages ont été respectées lors de la conception du projet.

INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

AMENAGEMENT DU TERRAIN

La zone du projet, sur laquelle s'installera les panneaux solaires est dépourvue d'arbres. Aucun défrichement ne sera nécessaire pour l'implantation du projet. Les arbres situés autour du site seront conservés, tout comme la haie basse au centre du site. Seul un linéaire de 78 m de haie au sud du site sera abattu. Dans le cadre de la compensation de l'impact écologique lié à la destruction de cette haie, et afin de limiter les perceptions pour les riverains à l'ouest du site, une haie sera plantée à l'ouest du site, représentant un linéaire de 230 m.

Dans le cadre des inventaires écologiques menés, des végétations caractéristiques de zones humides ont été identifiés sur le site. Ces végétations seront conservées et seront exclues de l'emprise des panneaux photovoltaïques.

Les accès existants seront conservés et permettront de rejoindre facilement la centrale photovoltaïque par la voie communale n°210 au nord du site. La centrale disposera donc de deux accès, l'un au nord, le second à l'est.

Aucun terrassement n'est envisagé.

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

La centrale photovoltaïque est constituée de structures de panneaux solaires fixées au sol, de quatre locaux de transformation électrique et d'un poste de livraison faisant la jonction avec le réseau public de distribution. L'ensemble des éléments est situé sur le terrain du site d'étude.

La centrale photovoltaïque sera constituée d'une surface d'environ 68 030 m² de panneaux photovoltaïques, répartis sur une zone clôturée de 13,95 ha, permettant d'atteindre une puissance crête installée de 13,389 MWc. Cette puissance sera ajustée en fonction du choix définitif des modules photovoltaïques. Les modules photovoltaïques, montés sur les structures, formeront des rangées de longueur variable afin de s'adapter au contour du terrain. La distance interligne est de 2,75 m (arrière à avant). Les modules photovoltaïques seront de couleur foncée (bleu marine / anthracite).

Les structures de support des panneaux, en aluminium et en acier, mesureront 2,60 m de haut, les locaux de transformation électrique, positionnés sur des vides sanitaires atteindront au total une hauteur de 2,96 m et le poste de électrique de livraison mesurera 2,55 m de haut, 7,5 m de long et 2,6 m de large.

Les locaux de transformation électrique, gris clair, seront positionnés à proximité des pistes, l'un sur la partie nord du site, le second sur la partie sud. Ils seront positionnés en dehors du périmètre de l'ancienne mine à ciel ouvert et en dehors des zones humides inventoriées dans le PLU de la commune de Beaurepaire. Tous les raccordements électriques de la centrale seront enterrés.

Le poste de livraison, de couleur verte, sera positionné à l'entrée nord du site, et à proximité de la voie communale n° 210. Sa position en bord de voirie publique permettra au distributeur du réseau de raccorder la centrale solaire sur le réseau public de transport de l'électricité. A ce stade d'avancement du projet, il est envisagé un raccordement au poste source des Herbiers. La solution de raccordement ne sera définitivement connue qu'après avoir obtenu les autorisations de construire.

La centrale sera entourée d'une clôture de 2 m de haut de 1945 m de long, de couleur verte avec des mailles de 10 cm de côté. Deux portails de 5 m de large, vert également, permettront d'accéder à la centrale, l'un au nord, le second à l'est.

Depuis les différents accès, une piste renforcée permettra la circulation d'engins lourds et le transport des postes de transformation électrique jusqu'à leur emplacement. Ces pistes renforcées mesureront 4,5 m de large et occuperont un linéaire de 453 m. Une piste périphérique légère, sans revêtement spécifique, permettra à un véhicule de maintenance et au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de faire le tour de la centrale le long de la clôture. Ces pistes mesureront 4 m de large et 2660 m de long.

Conformément aux préconisations du SDIS 85, une citerne de 120 m³ sera installée à l'entrée nord du site.

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- D'une Structure Photovoltaïque
- Du poste de conversion
- Du poste de livraison
- De la clôture
- Du portail

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte



I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une structure photovoltaïque:

Hauteur de 2,60m
Longueur de 27,95m
Largeur de 6,05m
Largeur projetée au sol de 5,85m

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/100 au format A3



Echelle 1/50 au format A3



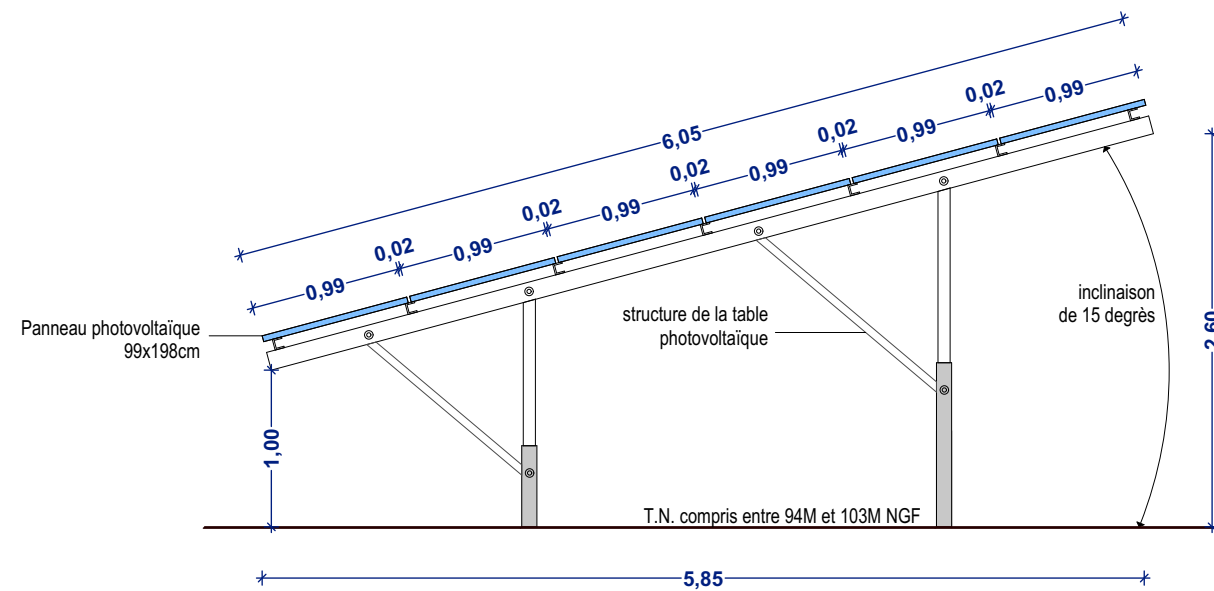
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

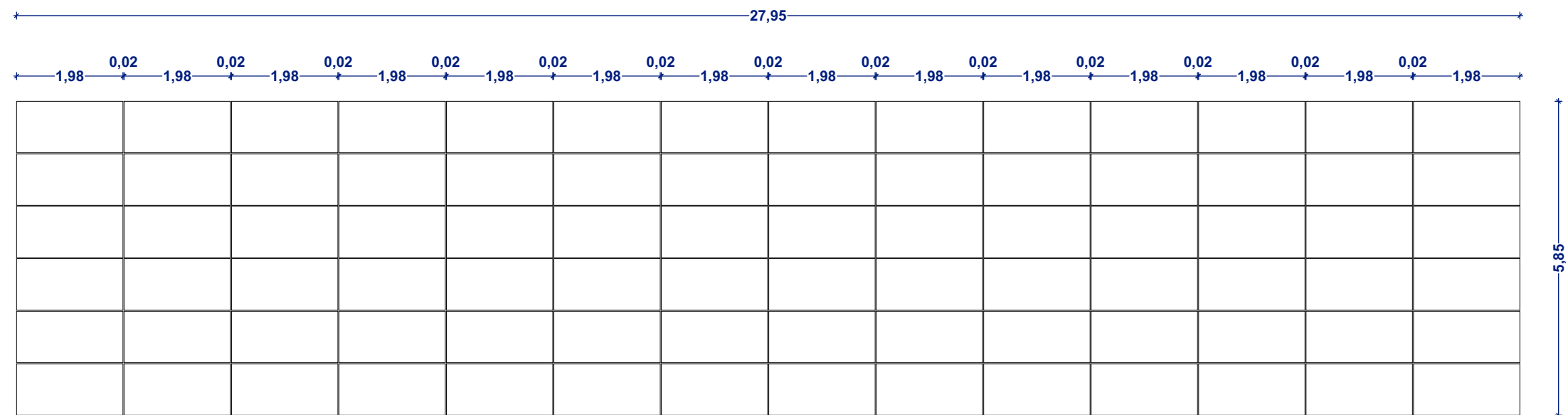


EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

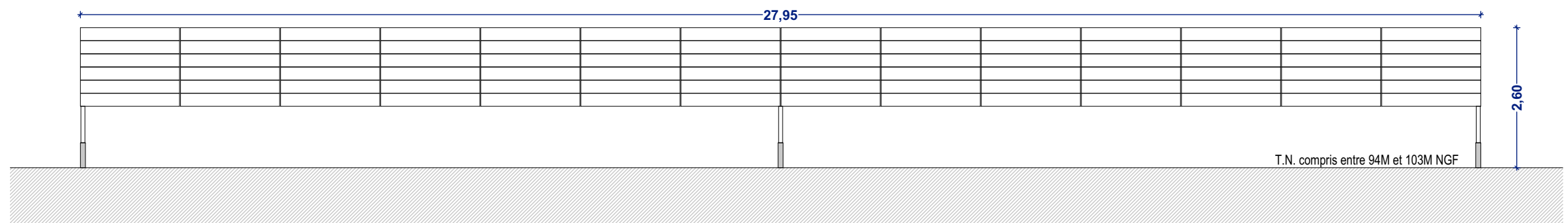


module photovoltaïque

Façade Est au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade Sud au 1/100ème

PLAN MODÈLE
DES POSTES DE CONVERSION

Légende

Caractéristique des postes de conversion
1 et 3 :

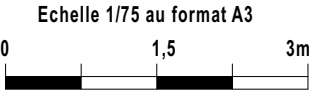
Hauteur de 2,96m
Longueur de 14,00m
Largeur de 2,44m

Caractéristique des postes de conversion
2 et 4 :

Hauteur de 2,96m
Longueur de 8,20m
Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris clair» RAL 7035

Altitude PDC 1 et 2 : +103.10m NGF
Altitude PDC 3 et 4 : +99.50m NGF

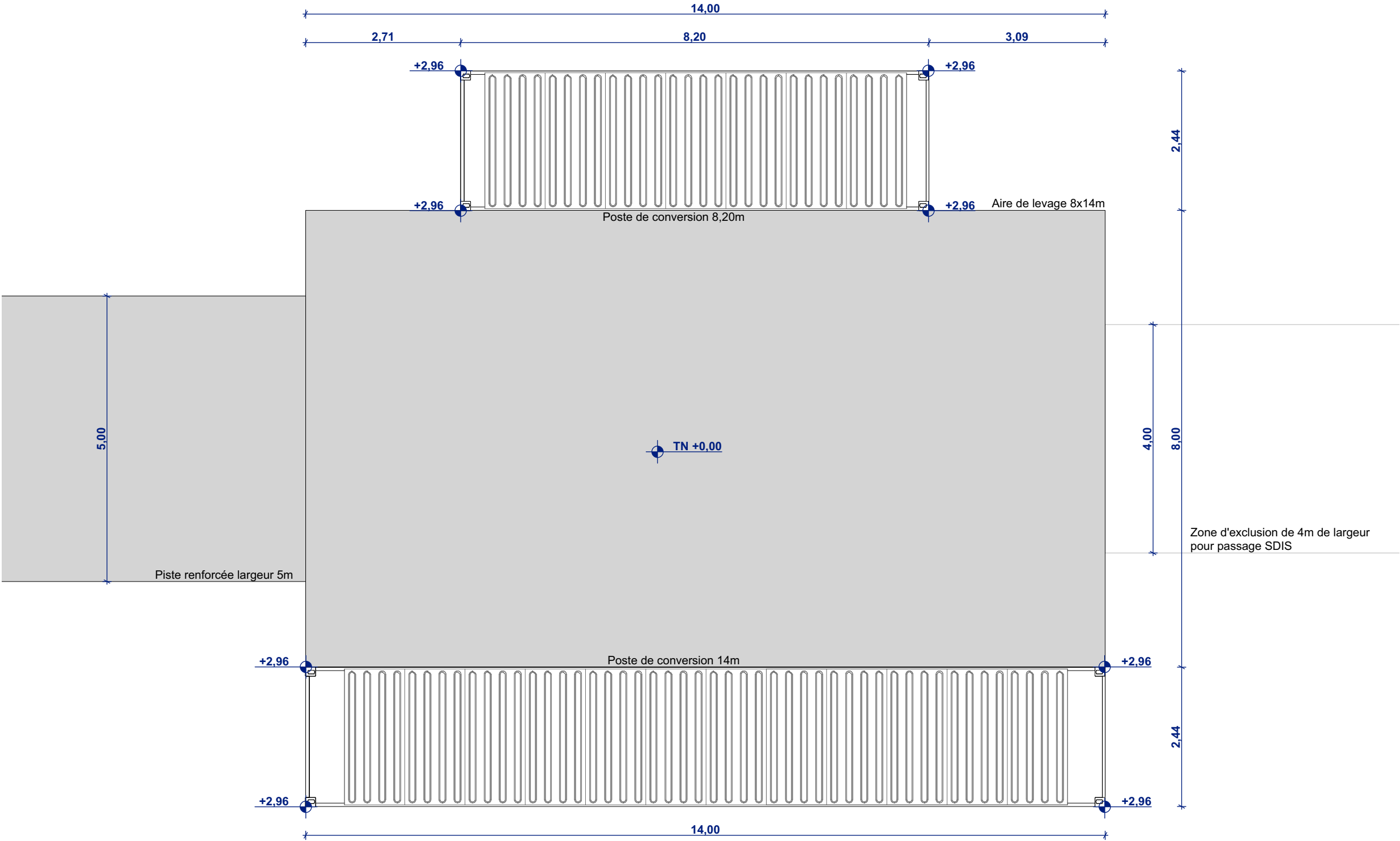


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



Vue de dessus au 1/75ème

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

PLAN MODÈLE
DES POSTES DE CONVERSION 1 ET 3

Légende

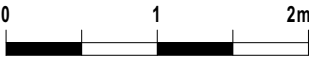
Caractéristique des postes de conversion
1 et 3 :

Hauteur de 2,96m
Longueur de 14,00m
Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris clair» RAL 7035

Altitude PDC 1 : +103.10m NGF
Altitude PDC 3 : +99.50m NGF

Echelle 1/50 au format A3



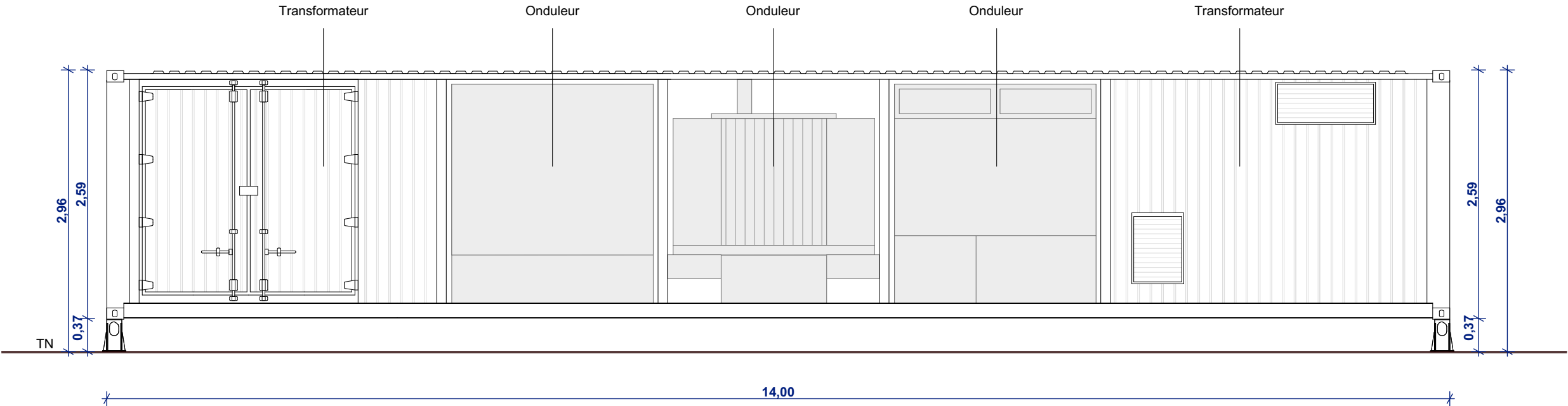
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

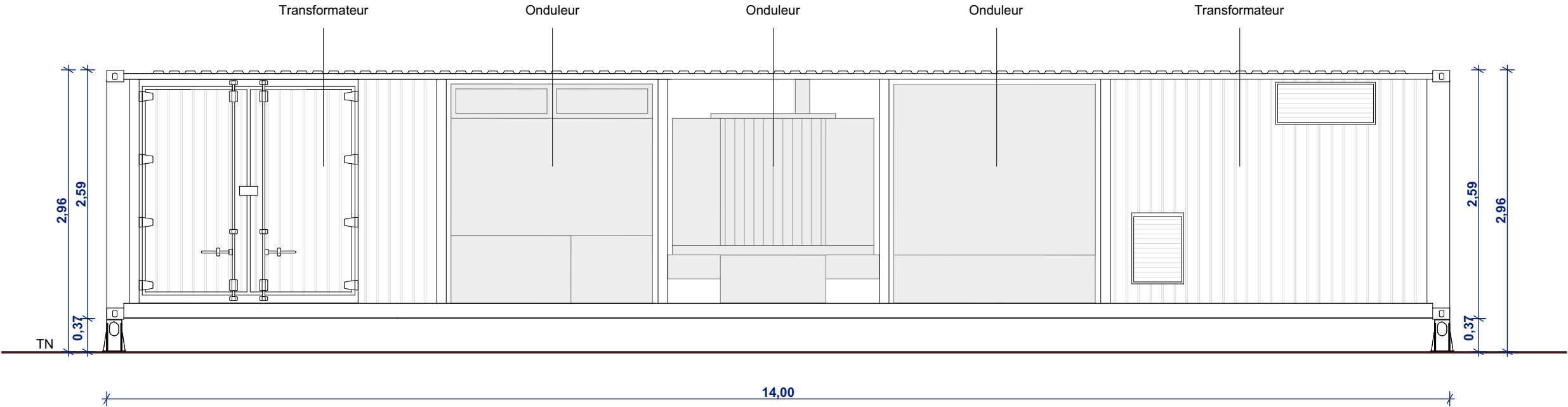
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



Façade Est



Façade Ouest

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

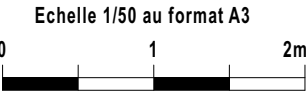
PLAN MODÈLE
DES POSTES DE CONVERSION 2 ET 4

Légende

Caractéristique des postes de conversion
2 et 4 :
Hauteur de 2,96m
Longueur de 8,20m
Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris clair» RAL 7035

Altitude PDC 2 : +103.10m NGF
Altitude PDC 4 : +99.50m NGF

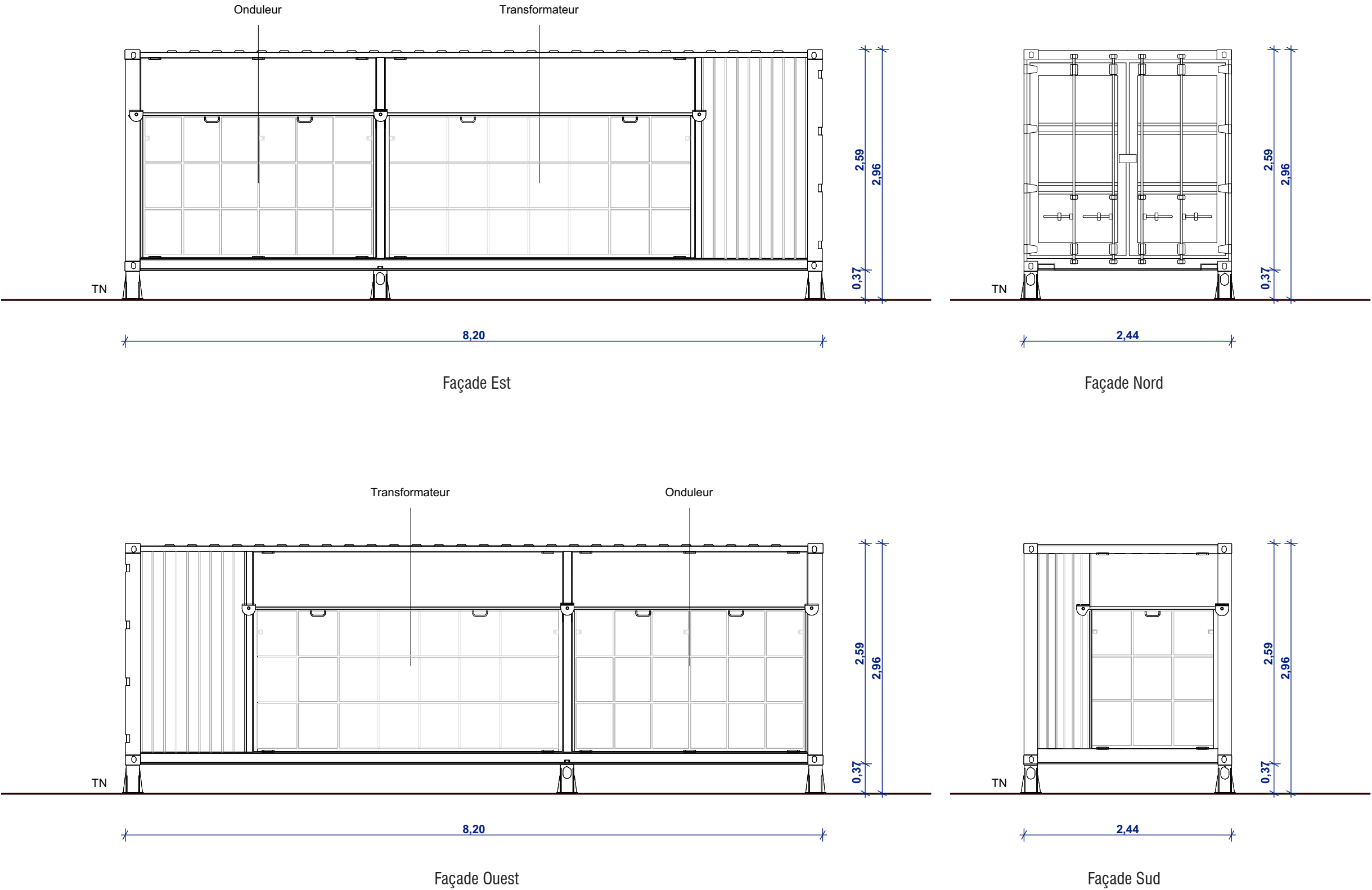


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

PLAN MODÈLE
DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristique du poste de livraison
électrique (PDL) :

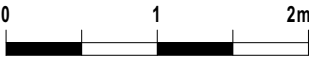
Hauteur de 2,55m
Longueur de 7,50m
Largeur de 2,60m

Altitude : +102.80m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «vert» RAL 6005

Coordonnées du poste de livraison
Projection WGS 84 DMS
Lon = 1°4'48,46" O
Lat = 46°54'41,25" N

Echelle 1/50 au format A3



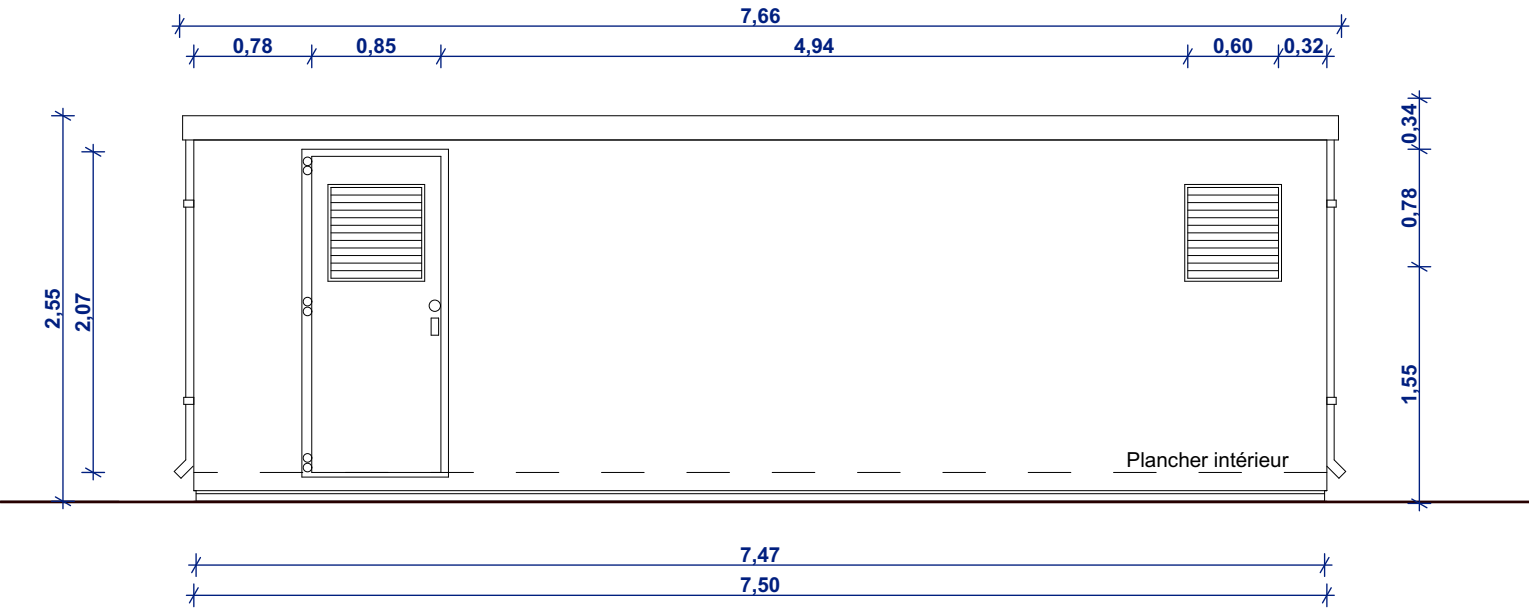
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

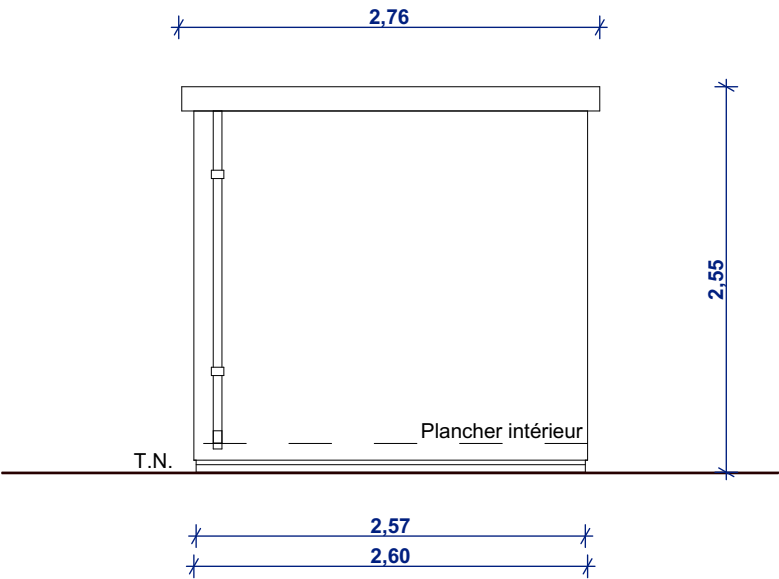
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



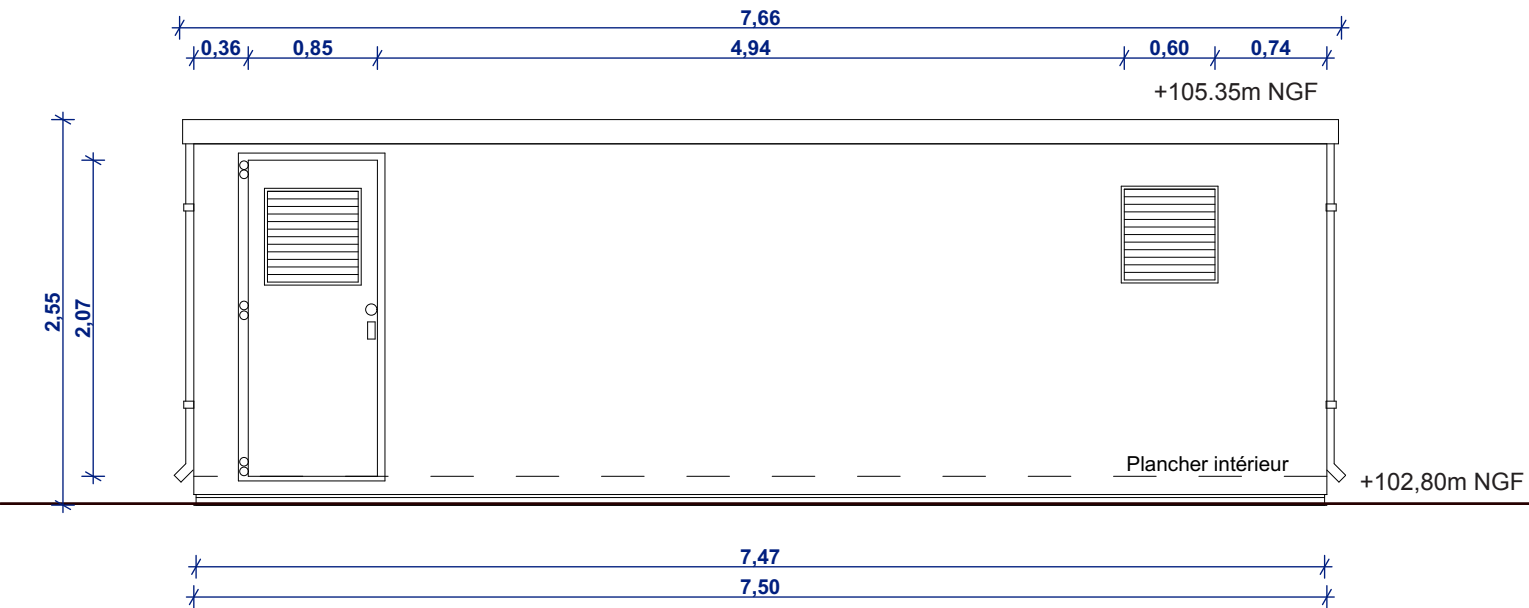
EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



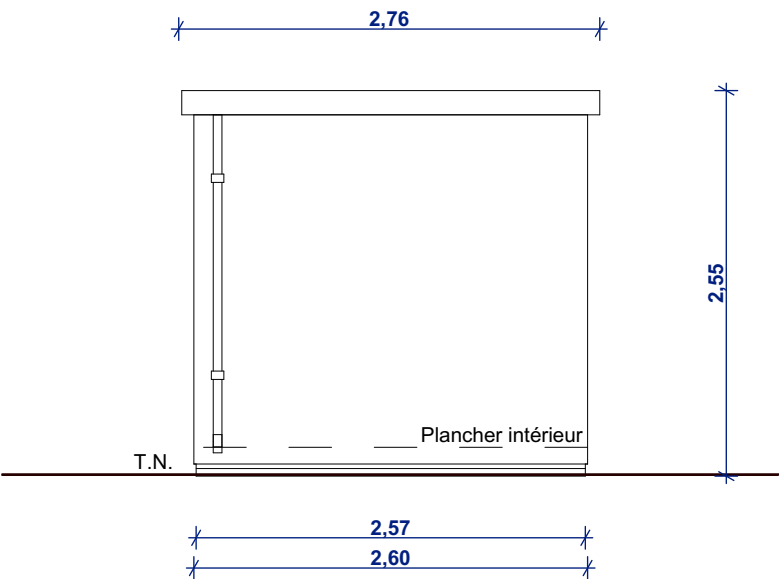
Façade Sud



Façade Ouest



Façade Nord



Façade Est

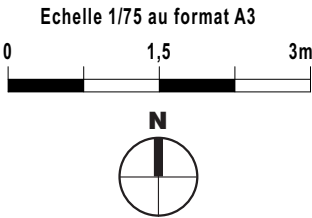
VUE DE FACE ET EN PLAN
DE LA CITERNE SOUPLE

Légende

Caractéristique de la Citerne :

Citerne souple de 120m3
Hauteur hors sol de 1,50m
Longueur de 12,85m
Largeur de 8,56m

Plateforme:
Longueur de 13,35m
Largeur de 9,06m



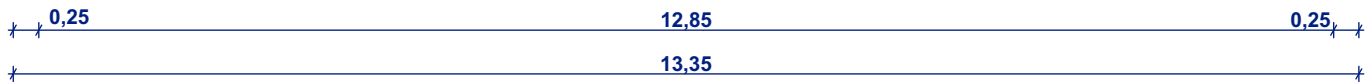
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

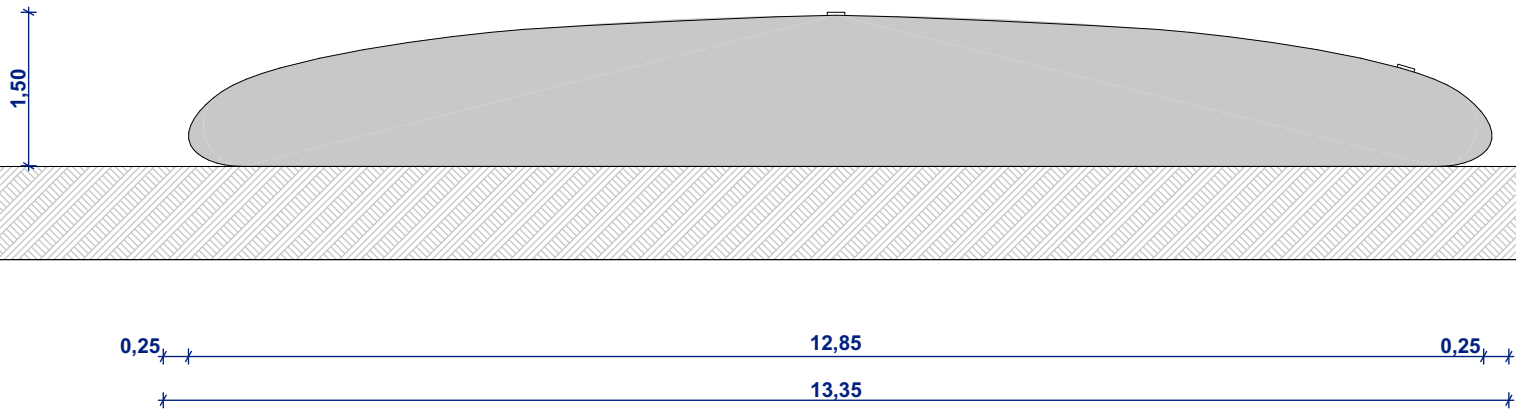


EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

Vue de dessus



Vue de face



PLAN MODÈLE
DE LA CLÔTURE

Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



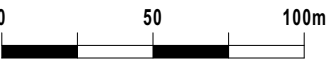
- Structures Photovoltaïques
- Poste de conversion
- Poste de livraison
- Clôture avec entrée
- Citerne souple 120m3

Localisation des points de vue

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/2500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

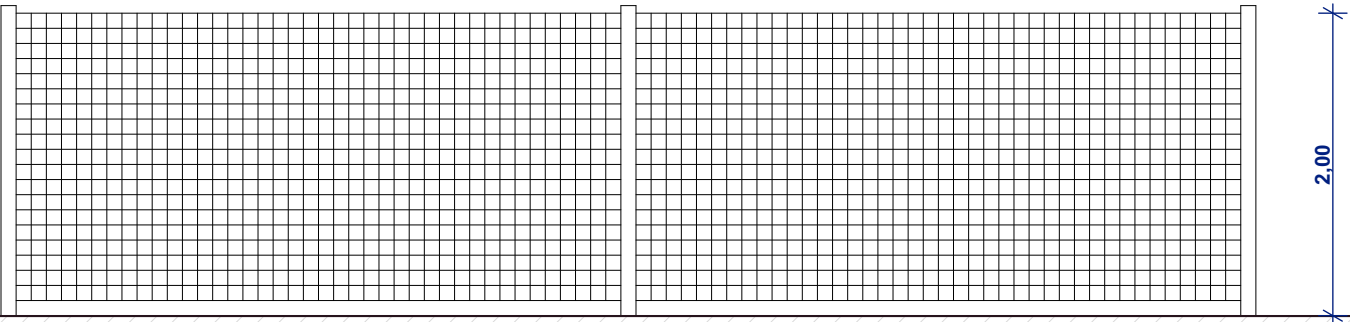
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

Caractéristiques de la clôture

Clôture grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2m
Maille carrée 10cmx10cm
Grillage et poteau de teinte vert
Bas de clôture surélevé de 10cm



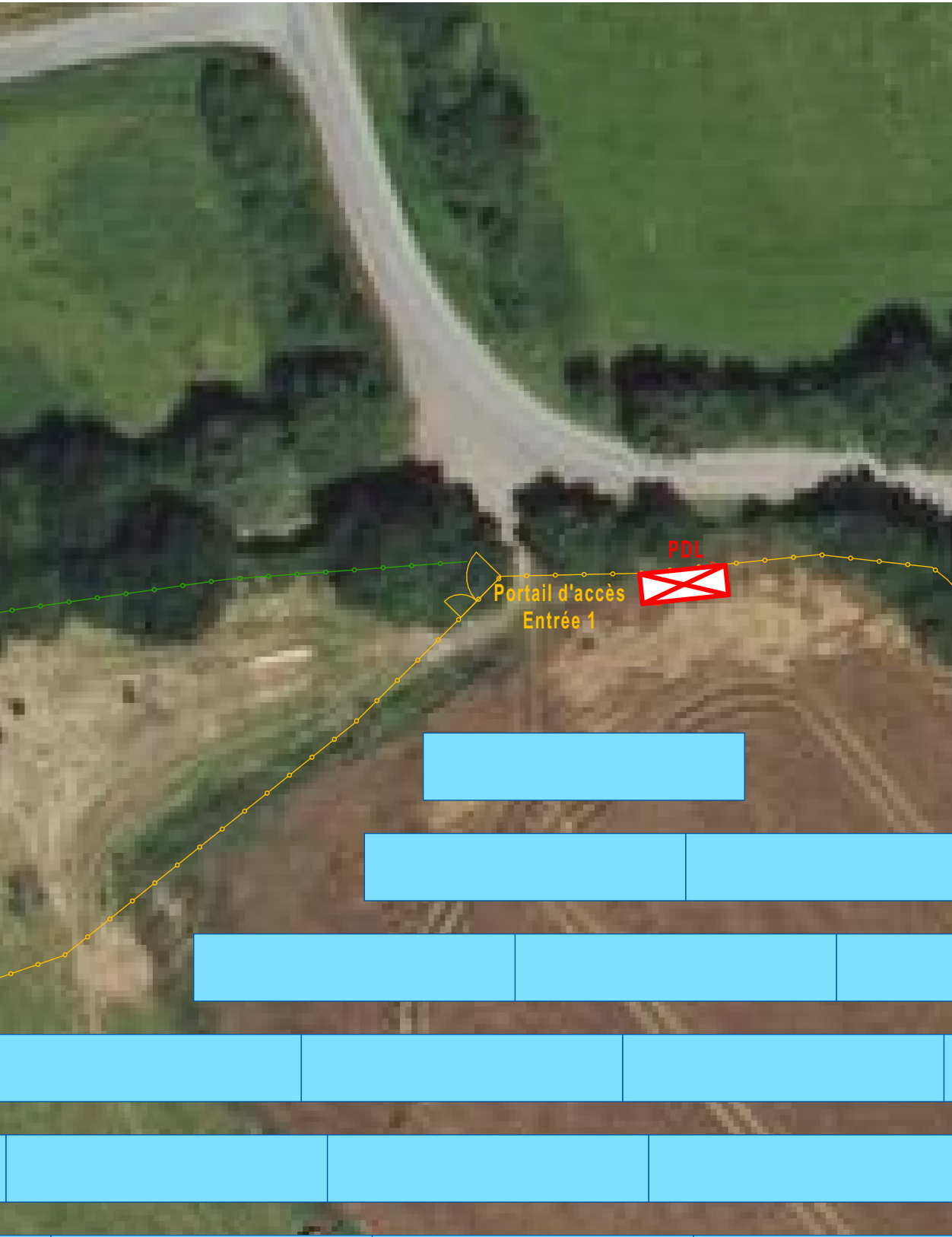
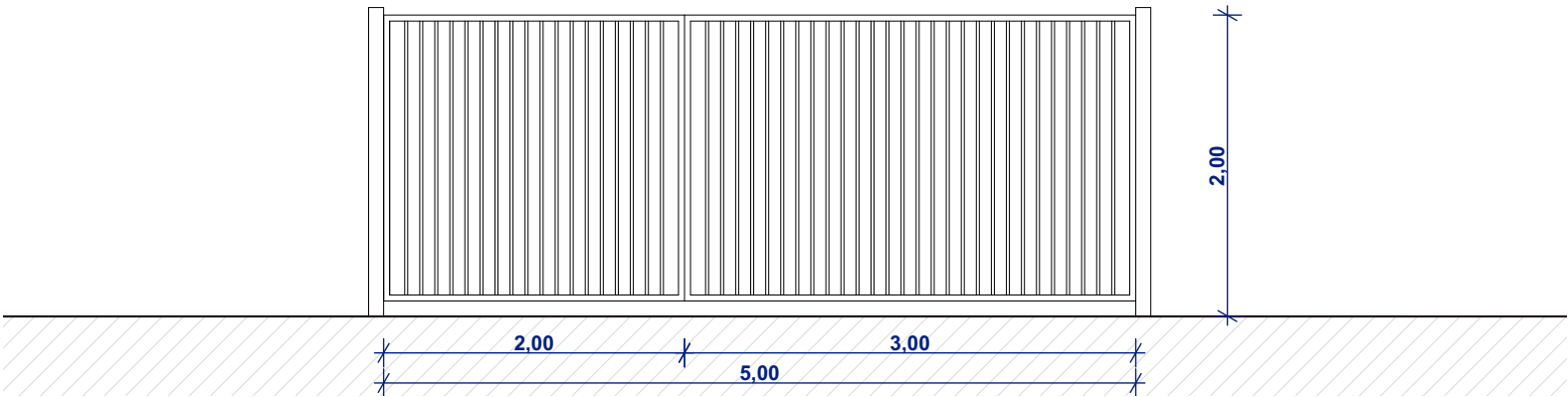
Elevation de la clôture au 1/50ème



Caractéristiques des portails d'accès :

Portail pivotant à 2 vantaux
Longueur 5m
1 vantail de 3m et 1 vantail de 2m
Hauteur 2m
Teinte vert

Elevation d'un portail au 1/50ème



Localisation du portail de l'entrée 1 à créer au 1/500ème



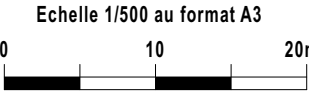
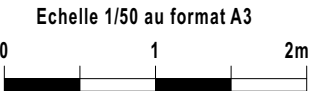
Localisation du portail de l'entrée 2 à créer au 1/500ème

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BEAUREPAIRE
COMMUNE DE BEAUREPAIRE

PLAN MODÈLE
DU PORTAIL

Légende

- Clôture avec entrée
- Structures Photovoltaïques



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages
- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION
DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

1 Localisation des points de vue

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



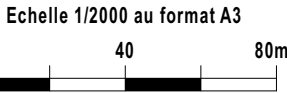
Structures Photovoltaïques

Poste de conversion

Poste de livraison

Clôture avec entrée

Citerne souple 120m3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1





Photomontage n°1
Vue depuis la route communale n°210 sur la parcelle ZH 180 en direction du sud
distance à la structure la plus proche 30m
angle de vue 120°



Photomontage n°2
Vue depuis le chemin rural n°524 sur la parcelle ZH 176 en direction du sud-est
distance à la structure la plus proche 46m
angle de vue 120°



Photomontage n°2 avec aménagement paysager d’une haie champêtre
Vue depuis le chemin rural n°524 sur la parcelle ZH 176 en direction du sud-est
distance à la structure la plus proche 46m
angle de vue 120°



Photomontage n°3
Vue depuis le chemin rural n°525 sur la parcelle ZH 180 en direction du sud-ouest
distance à la structure la plus proche: 16m
angle de vue 120°



Photomontage n°4
Vue depuis le parking de Nova Prevention sur la parcelle ZH 24 en direction du nord-est
distance à la structure la plus proche : 138m
angle de vue 120°

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

1 Localisation des points de vue

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1





Photographie n°1

Vue depuis la route communale n°210 sur la parcelle ZH 180 en direction du sud
angle de vue 120°



Photographie n°2

Vue depuis le chemin rural n°524 sur la parcelle ZH 176 en direction du sud-est
distance à la structure la plus proche 46m
angle de vue 120°



Photographie n°3
Vue depuis le chemin rural n°525 sur la parcelle ZH 180 en direction du sud-ouest
angle de vue 120°

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Panoramique

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

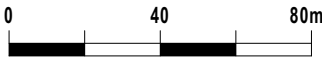
Légende

1 Localisation des points de vue

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1





Photographie n°1
Vue depuis le parking de Nova Prevention sur la parcelle ZH 24 en direction du nord-est
angle de vue 120°

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1

PC11 - 2 - ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

(l'évaluation des incidences NATURA 2000 est traitée
dans le dossier d'Étude d'Impact joint au dossier PC)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Agence de Nantes
6 Rue du Calvaire CS 52314
44023 Nantes Cedex 1